



**Pays de Fayence**  
*Provence d'Azur*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20240925-240925-15-DE

**Eau et Assainissement**

Réception par le préfet - 02/10/2024

Publication : 02/10/2024

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT Année 2023



## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
1 - LE SERVICE .....	5
1.1 - Présentation du territoire desservi .....	5
1.2 - Gouvernance .....	6
1.3 - Mode de gestion du service .....	7
1.4 - Estimation de la population desservie .....	7
1.5 - Nombre d'abonnés.....	8
1.6 - Faits marquants de l'exercice.....	8
1.7 - Chiffres clés .....	9
2 - L'EAU POTABLE .....	11
2.1 - Le patrimoine .....	11
2.1.1 - Captage et prélèvement .....	11
2.1.2 - Adduction d'eau brute.....	11
2.1.3 - Station / usine de traitement .....	11
2.1.4 - Ouvrage de stockage .....	12
2.1.5 - Conduites de distribution d'eau potable.....	12
2.2 - Caractérisation technique du service.....	12
2.2.1 - Eaux brutes .....	12
a - Prélèvement sur les ressources en eau.....	12
b - Achats d'eaux brutes.....	13
c - Vente d'eaux brutes .....	13
2.2.2 - Eaux traitées .....	13
a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable .....	13
b - Production.....	13
c - Achats d'eaux traitées .....	13
d - Volumes vendus au cours de l'exercice .....	14
e - Autres volumes .....	14
f - Volume consommé autorisé .....	15
2.2.3 - Linéaire de réseaux.....	15
2.3 - Les indicateurs de performance .....	16
2.3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	16
2.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
2.3.3 - Indicateurs de performance du réseau .....	17
a - Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	17
c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	18
2.4 - Tarification de l'eau et recettes du service .....	19
2.4.1 - Modalités de tarification .....	19
1 1 1 - Facture d'eau type (D102.0) .....	19
2.4.2 - Recettes .....	21
2.5 - Financement des investissements .....	21
2.5.1 - Montants financiers.....	21
2.5.2 - État de la dette du service .....	22
2.5.3 - Taux d'épargne brut .....	22
2.5.4 - Amortissements.....	22
2.5.5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	23
2.5.6 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
2.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	24
2.6.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	24

3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	26
3.1 - Le patrimoine .....	26
3.1.1 - Réseau de collecte des eaux usées.....	26
3.1.2 - Epuration et traitement des boues .....	26
3.2 - Caractérisation technique du service.....	27
3.2.1 - Volumes facturés .....	27
3.2.2 - Détail des imports et exports d'effluents.....	27
3.2.3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	27
3.2.4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	27
3.2.5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	28
3.2.6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	29
a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	29
b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	29
3.3 - Les indicateurs de performance.....	29
3.3.1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	29
3.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	30
3.3.3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	30
3.3.4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	30
3.3.5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	31
3.3.6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	31
3.4 - Tarification de l'eau et recettes du service .....	31
3.4.1 - Modalités de tarification .....	31
3.4.2 - Facture d'eau type (D204.0) .....	32
3.4.3 - Recettes .....	34
3.5 - Financement des investissements .....	35
3.5.1 - Montants financiers.....	35
3.5.2 - État de la dette du service .....	35
3.5.3 - Taux d'épargne brut .....	35
3.5.4 - Amortissements.....	36
3.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	36
3.5.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	36
3.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	37
3.6.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	37
4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	39
4.1 - Prestations assurées par le SPANC.....	39
4.2 - Caractérisation technique du service.....	39
4.2.1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	39
4.3 - Indicateurs de performance.....	40
4.3.1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) .....	40
4.4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	40
4.4.1 - Modalités de tarification .....	40
4.4.2 - Recettes .....	41
4.5 - Financement des investissements .....	41
4.5.1 - Montants financiers des travaux réalisés.....	41
4.5.2 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	41
4.5.3 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	41
5 - L'IRRIGATION .....	43
5.1 - Le patrimoine .....	43
5.2 - Les abonnés.....	43
5.3 - Caractérisation technique du service.....	44
5.3.1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution.....	44
5.3.2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole .....	44

5.3.3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole .....	Accusé certifié exécutoire .....	45
5.3.4 - Structure tarifaire et prix de l'eau .....	Réception par le préfet : 02/10/2024 Publication : 02/10/2024 .....	45

# 1 - LE SERVICE

## 1.1 - Présentation du territoire desservi

Le territoire du Pays de Fayence regroupe neuf communes à l'est du département du Var, à la limite ouest du département des Alpes-Maritimes. Ce territoire, avec son relief, ses forêts, sa plaine et ses villages perchés constitue une entité géographiquement bien définie, située entre le massif de l'Estérel et les pré-Alpes du sud.

Les conditions géologiques et topographiques du Pays de Fayence sont favorables à la présence d'un grand nombre de cours d'eau et plans d'eau d'importance variable. Un réseau hydrographique dense irrigue le territoire mais celui-ci est très dépendant des changements saisonniers.



L'un de ses principaux sur le territoire, la Siagnole (parfois appelée Siagne de Mons), s'écoule pour partie dans des gorges présentant une végétation riche et des formations de tufs et travertins. Largement exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire et du littoral, notamment par le biais d'un aqueduc datant de l'époque romaine, elle constitue la principale ressource d'approvisionnement en eau potable du territoire.



## 1.2 - Gouvernance

La nécessité d'une plus grande participation des citoyens-usagers à la gestion de leurs collectivités est apparue indispensable pour rapprocher les élus de leurs administrés, et ainsi rendre les projets de territoire et les services publics plus efficaces et adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.



Pour ce faire la Régie des Eaux du Pays de Fayence a souhaité impliquer ses usagers dans son administration en ouvrant 6 sièges au sein de son conseil d'exploitation ainsi constitué :

- 9 sièges aux élus de Communauté de Commune
- 1 siège au représentant du personnel de la structure
- 1 siège à l'association des usagers de l'eau
- 2 sièges aux associations d'agriculteurs du Pays de Fayence
- 2 sièges aux « personnes qualifiées », reconnues pour leur expertise dans un domaine de l'eau

### 1.3 - Mode de gestion du service

Comme les usagers, les élus du territoire sont attachés à cette gestion publique et locale des services d'eau potable et d'assainissement qui existe aujourd'hui sur la quasi-totalité du territoire et qui a fait ses preuves.

L'objectif qu'ils se sont fixés est de continuer à assurer la gestion des ressources présentes sur le territoire de la C.C.P.F. de manière publique, locale et durable pour garantir à leurs administrés une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix maîtrisé.

Pour cela, une régie des eaux communautaire est créée depuis le 1er janvier 2020. Cette entité, pilotée par les élus du territoire, réunit les agents issus des communes ; elle s'appuie sur leur expérience et leur connaissance du terrain.

Ses objectifs :

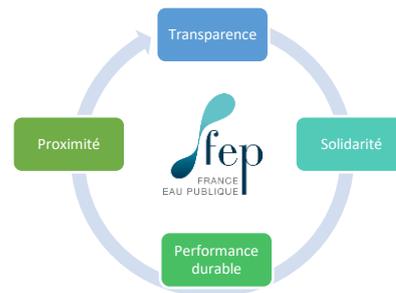
- Garantir à tous l'accès à une eau de qualité
- Placer l'eau au cœur des politiques publiques locales
- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les citoyens

Ses valeurs :

- Transparence
- Solidarité
- Performance durable et efficace
- Proximité et implication des parties prenantes

Ses missions :

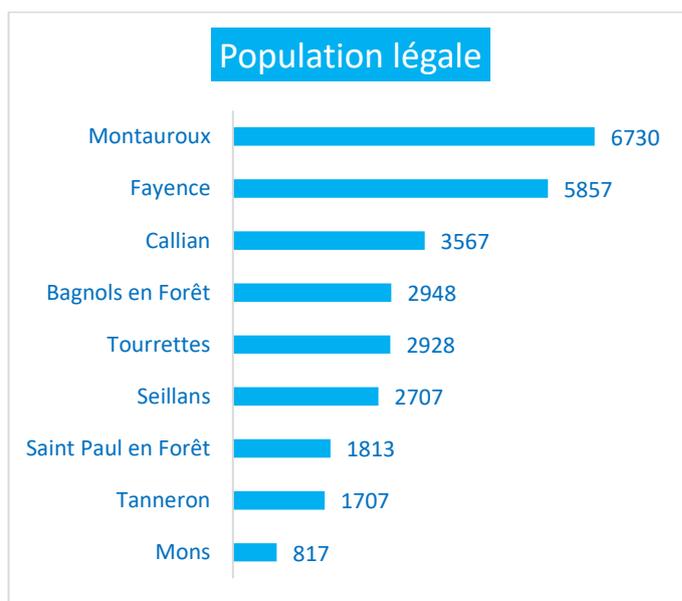
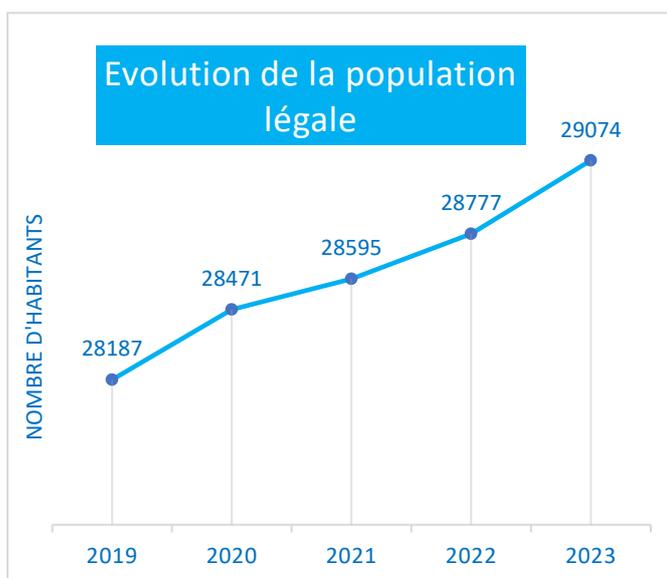
- Production d'eau destinée à la consommation humaine
- Distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Irrigation agricole

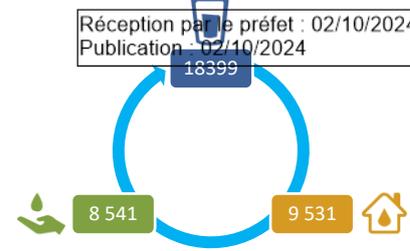


### 1.4 - Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

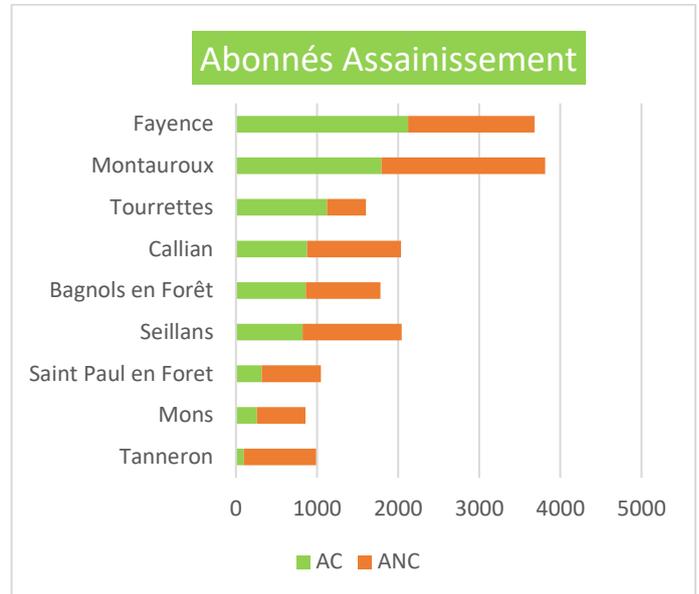
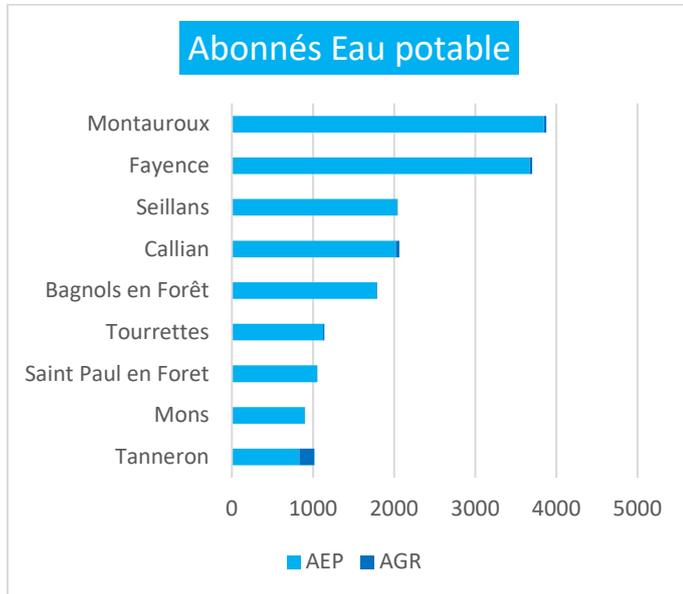
Au 31 décembre 2023, la population sur le territoire de la CCPF est de 29 074 habitants (chiffre INSEE).





## 1.5 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6 - Faits marquants de l'exercice

- 01/2023
  - Adoption du bilan besoins / ressources en eau
  - Approbation du plan MARSHALL de l'eau et du programme de mise à niveau des stations d'épuration
  - Mise en place des contrôles des dispositifs d'assainissement collectif lors de vente
- 03/2023
  - Passage en alerte sécheresse
  - Approbation du marché d'achat de bouteilles d'eau
- 05/2023
  - Travaux de réparation des fuites du réservoir de la Chapelle (renouvellement de 100 mètres de réseaux)
  - Réparation du canal romain et mise sous pression du canal de Tourrettes
- 06/2023
  - Facturation hiver
  - Episode de turbidité rendant la consommation de l'eau impropre à la consommation humaine
- 07/2023
  - Approbation du dossier loi sur l'eau de la station d'épuration des Estérets du lac
  - Notification du marché de fourniture de matériel de supervision des usines et réseaux
- 08/2023
  - Passage en alerte sécheresse renforcée
  - Notification du schéma directeur de Production
- 09/2023
  - Facturation été
  - Passage en crise sécheresse
- 11/2023
  - Levée des restrictions d'eau
  - Notification du marché de traitement et de valorisation des boues d'épuration
- 12/2023
  - Episode de turbidité rendant la consommation de l'eau impropre à la consommation humaine
  - Notification du marché de réhabilitation de réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eau brute

## 1.7 - Chiffres clés

### Eau potable

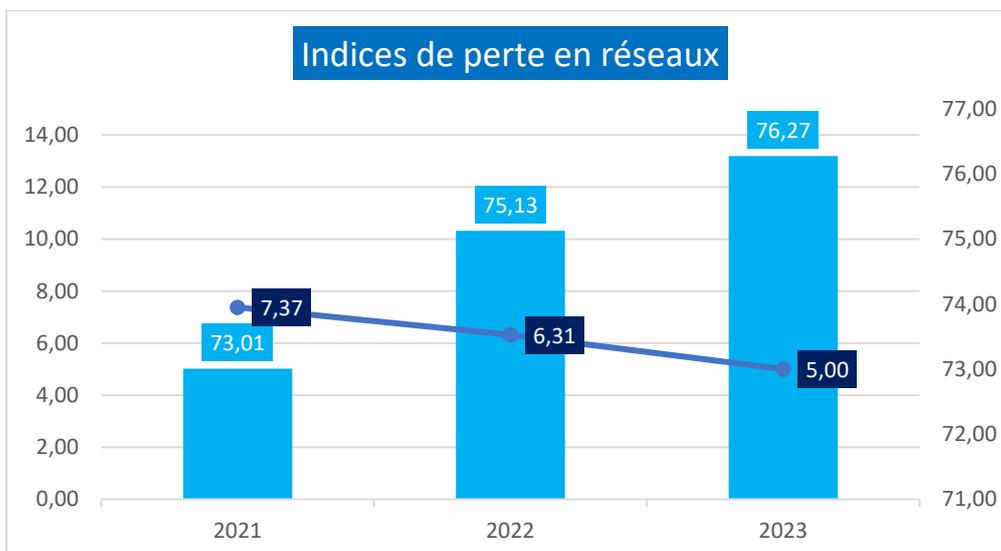
Nombre d'abonnés	18 399 ab
Nombre d'habitants desservis	29 074 hab
Linéaire de réseau hors branchements	533.49 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	99,46%
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	99,47 %
Rendement du réseau de distribution	76.3 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0 %
Volume produit	4 038 515 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	22 ouvrages de production
Fourchette de tarifs	De 1.89 à 3.09 €/m <sup>3</sup>

### Assainissement collectif

Nombre d'abonnés	8 541 ab
Nombre d'habitants desservis	13 776 hab
Linéaire de réseau hors branchements	154,44 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	77 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	310,86 tMS
Volume facturé	1°097 952 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	10 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	42 800 EH
Fourchette de tarifs	De 1.60 à 2.44 €/m <sup>3</sup>

### Assainissement non collectif

Nombre d'habitants desservis	15 298 hab
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	9 531 installations
Tarif du contrôle de vente ANC / AC	180,00 €
Modes de gestion	Régie autonome



**104 fuites**  
réparées en 2023



Le volume de perte 2023 est de 960 725 m<sup>3</sup> (1°207 282 m<sup>3</sup> en 2022) soit une réduction de 246 557 m<sup>3</sup>.

Source du Moulinet Mons

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20240925-240925-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 02/10/2024

Publication - 02/10/2024



**L'EAU POTABLE**

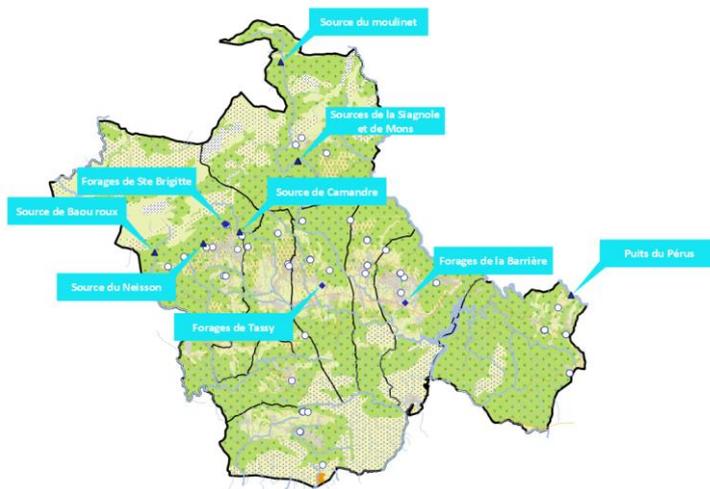
## 2 - L'EAU POTABLE

### 2.1 - Le patrimoine

Pour permettre de remplir ses deux missions principales (production et distribution), le service est composé de différents ouvrages :

#### 2.1.1 - Captage et prélèvement

Les eaux distribuées sur le territoire du pays de Fayence proviennent des nappes profondes du plateau de Canjuers (Baou roux, Neïsson, Cammandre, Ste Brigitte, Moulinet, Siagnole), de la plaine de Fayence (Tassy et Barrière) ainsi que de la nappe alluviale de la Siagne (Pérus).

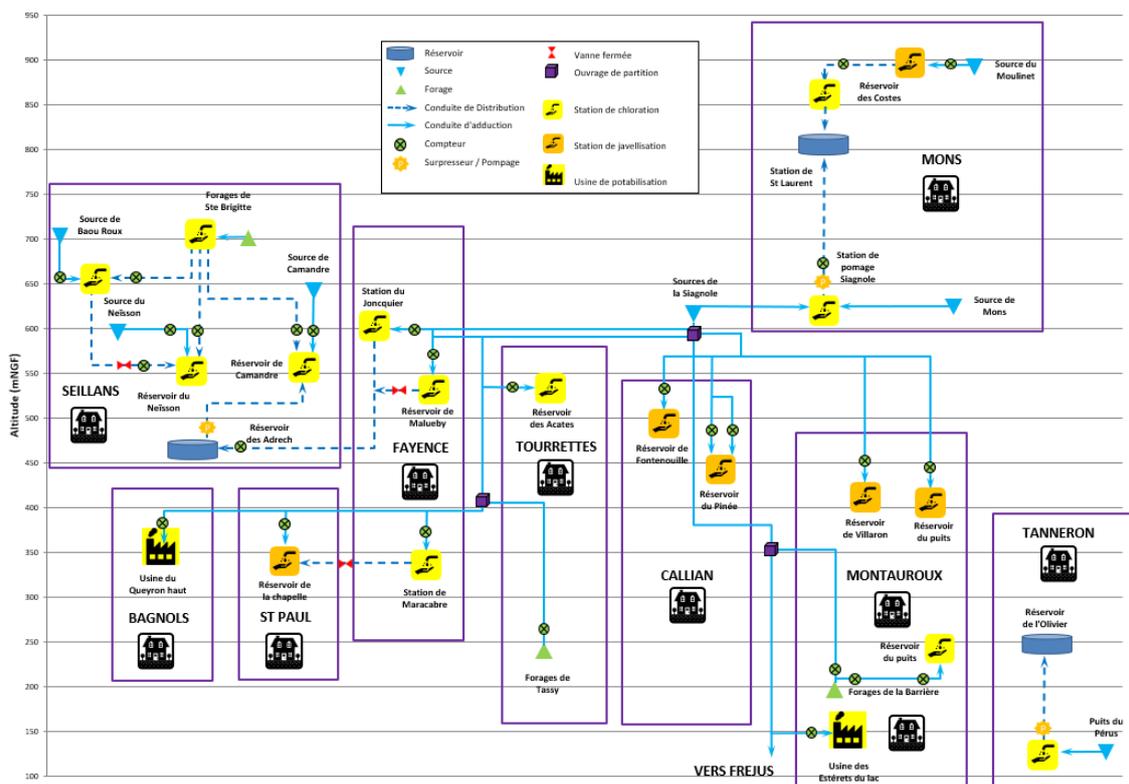


#### 2.1.2 - Adduction d'eau brute

Le réseau d'adduction est principalement constitué par les canaux de la Siagnole qui serpentent de Mons à Fréjus sur près de 100 km.

#### 2.1.3 - Station / usine de traitement

Pour chacune des Unités de Distribution d'eau potable (UDI), un traitement est réalisé pour rendre l'eau propre à la consommation humaine. Le service compte, 12 stations de chloration, 6 stations de javellisation et une usine de traitement (Estérêts du lac). L'usine de potabilisation de Bagnols en forêt est exploitée par le Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) et n'entre pas dans le patrimoine de la REPF.



## 2.1.4 - Ouvrage de stockage



**38 réservoirs**  
répartis sur l'ensemble du territoire stockent  
**8900 m<sup>3</sup>** d'eau.

## 2.1.5 - Conduites de distribution d'eau potable

**533,49 km**

de réseaux de distribution acheminant l'eau potable jusqu'aux robinets des usagers



## 2.2 - Caractérisation technique du service

### 2.2.1 - Eaux brutes

Le service public d'eau potable a prélevé 4 038 515 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (4 837 206 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022), soit une baisse de 16.5 %. L'intégralité des eaux prélevées sont souterraines.

#### a - Prélèvement sur les ressources en eau

Volumes prélevés Ressources	Année	
	2022	2023
Siagnole	3 836 821	3 265 758
Siagne	460 870	423 034
Neisson	101 230	136 735
Tassy 2	142 931	20 264
Source Mons	94 658	60 849
Moulinet	57 714	73 749
Barrière 1	70 570	0
Baou roux	31 380	30 429
Ste Brigitte	21 919	12 697
Camandre	18 675	15 000
Barrière 2	438	0
<b>Total général</b>	<b>4 837 206</b>	<b>4 038 515</b>

NOTA : Les quantités présentées ci-dessus ne prennent pas en compte les volumes exportés vers les Adrets de l'Estérel, Saint Jean de Cannes et Saint Raphaël (1°754 077 m3). Les quantités destinées à l'irrigation sont traitées dans le chapitre « IRRIGATION ».

*b - Achats d'eaux brutes*

Il n'y a pas eu d'achat d'eau brute en 2023. Le tableau précédant fait la synthèse des prélèvements annuels des ressources propres du service.

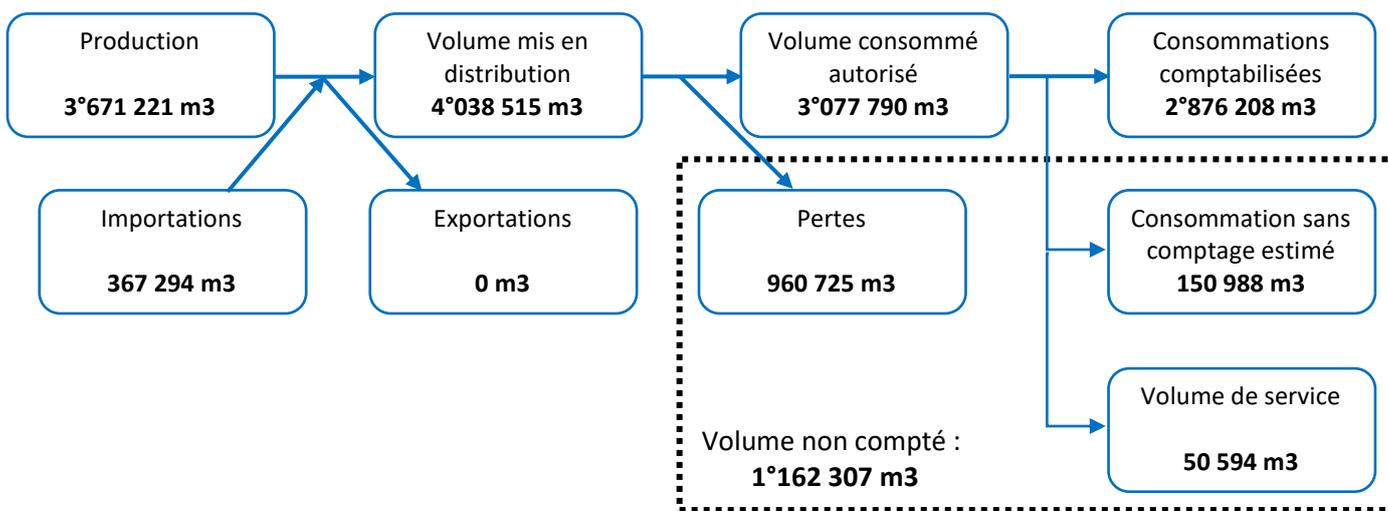
*c - Vente d'eaux brutes*

Comme indiqué précédemment, une partie de la production d'eau est vendue au SEVE :

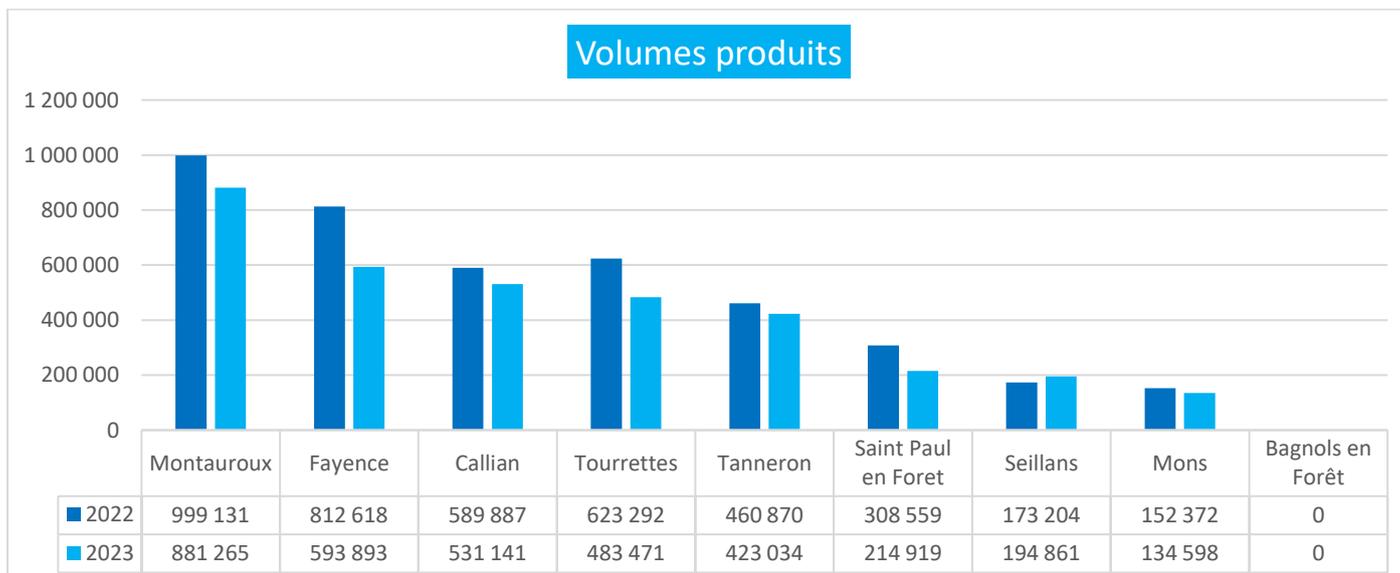
- 1°754 077 m3 pour les Adrets de l'Estérel, Fréjus et Saint Raphaël
- 367 294 m3 pour la commune de Bagnols en Forêt

**2.2.2 - Eaux traitées**

*a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable*



*b - Production*



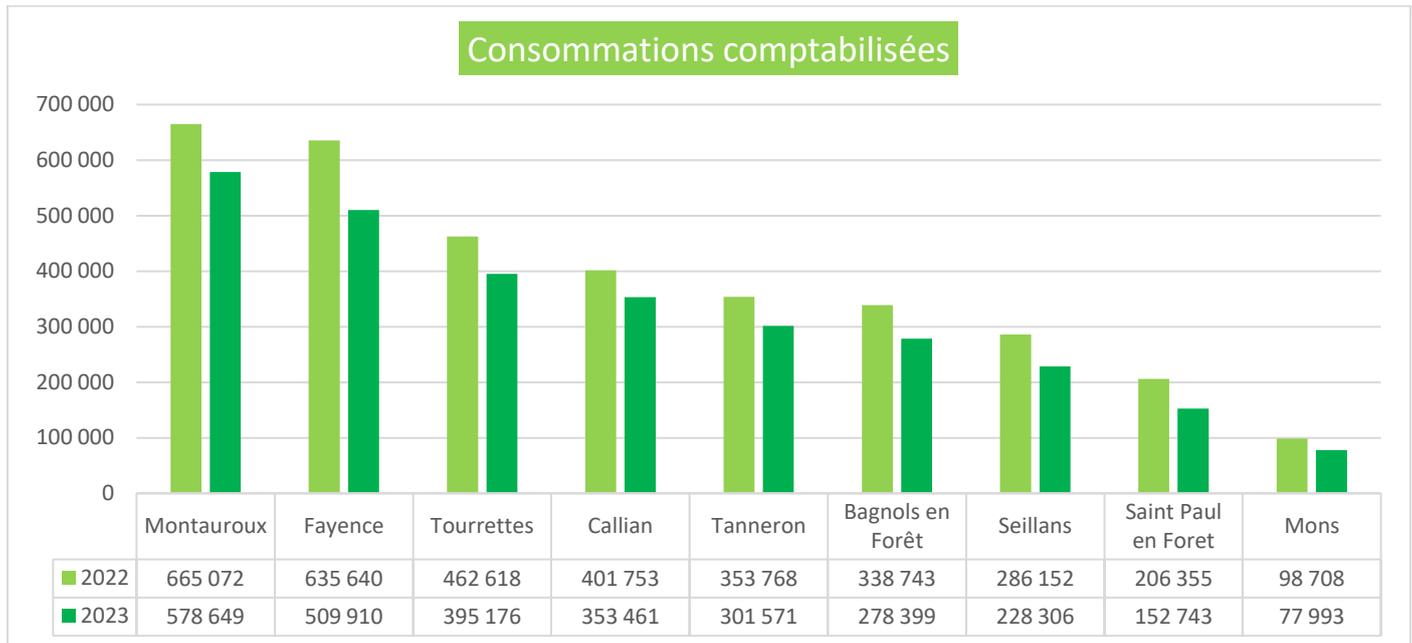
*c - Achats d'eaux traitées*

Les volumes importés sont de 367 294 m3 en 2023 (429 194 m3 en 2022). Ces quantités d'eau ont été vendue « brute » au SEVE qui a pour mission le traitement de l'intégralité des consommations de Bagnols en Forêt puis rachetées « traitées » à celui-ci.

NOTA : 6356 m3 sont produits par Seillans et consommés par Fayence. De plus, 7586 m3 ont été transportés par camion-citerne depuis Fayence vers Sainte Brigitte à Seillans. Ces volumes ne sont pas considérés comme des exports.

*d - Volumes vendus au cours de l'exercice*

Le service public d'eau potable a vendu 2°876 208 m3 pour l'exercice 2023 (3°448 809 m3 pour l'exercice 2022), soit une baisse de 16,6 %.



Cette diminution est principalement liée à la baisse de consommation due à la sécheresse de l'hiver 2022 / 2023 et aux fortes précipitations de début d'été 2023.

*e - Autres volumes*

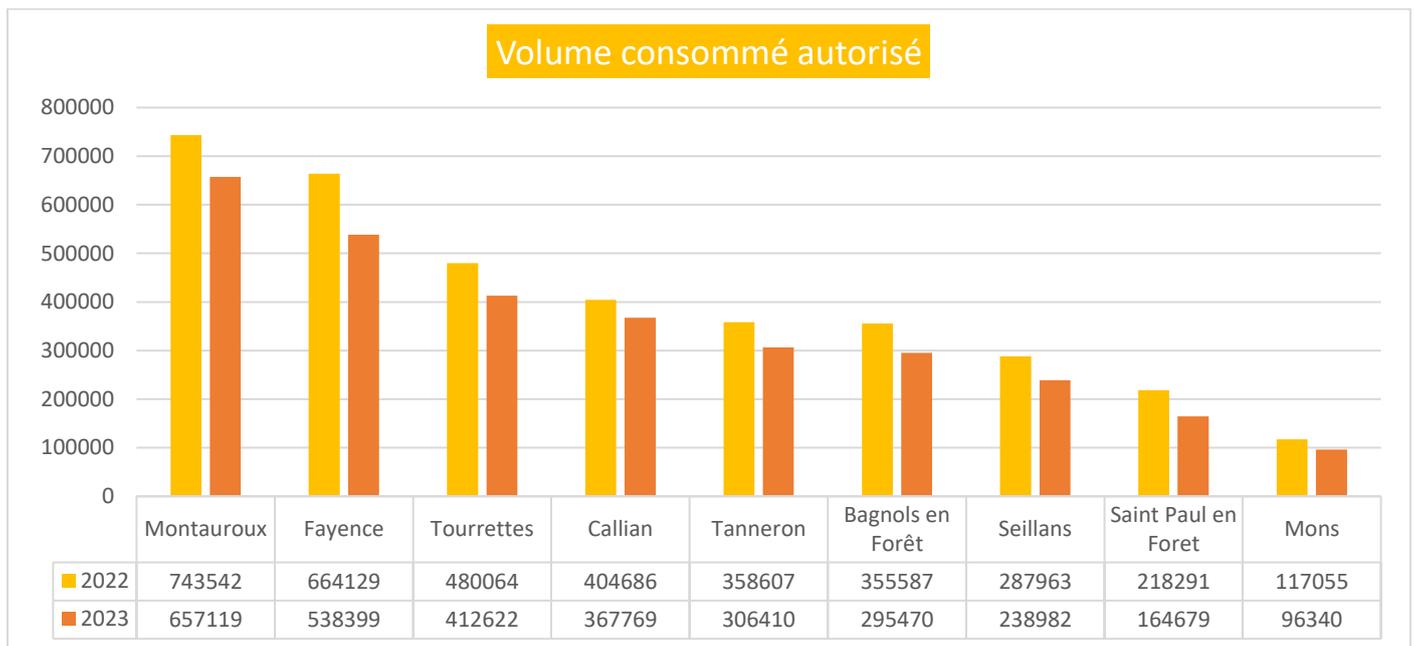
Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

Communes	Autres volumes de service		Sans comptage	
	2022	2023	2022	2023
Bagnols en Forêt	16 228	16 455	616	616
Callian	1 625	13 000	1308	1308
Fayence	1 503	1 503	26986	26986
Mons	1 385	1 385	16962	16962
Montauroux	3 327	3 327	75143	75143
Saint Paul en Foret	1 265	1 265	10671	10671
Seillans	985	9 850	826	826
Tanneron	1 865	1 865	2974	2974
Tourrettes	1 944	1 944	15502	15502
<b>Total général</b>	<b>30 127</b>	<b>50 594</b>	<b>150988</b>	<b>150988</b>

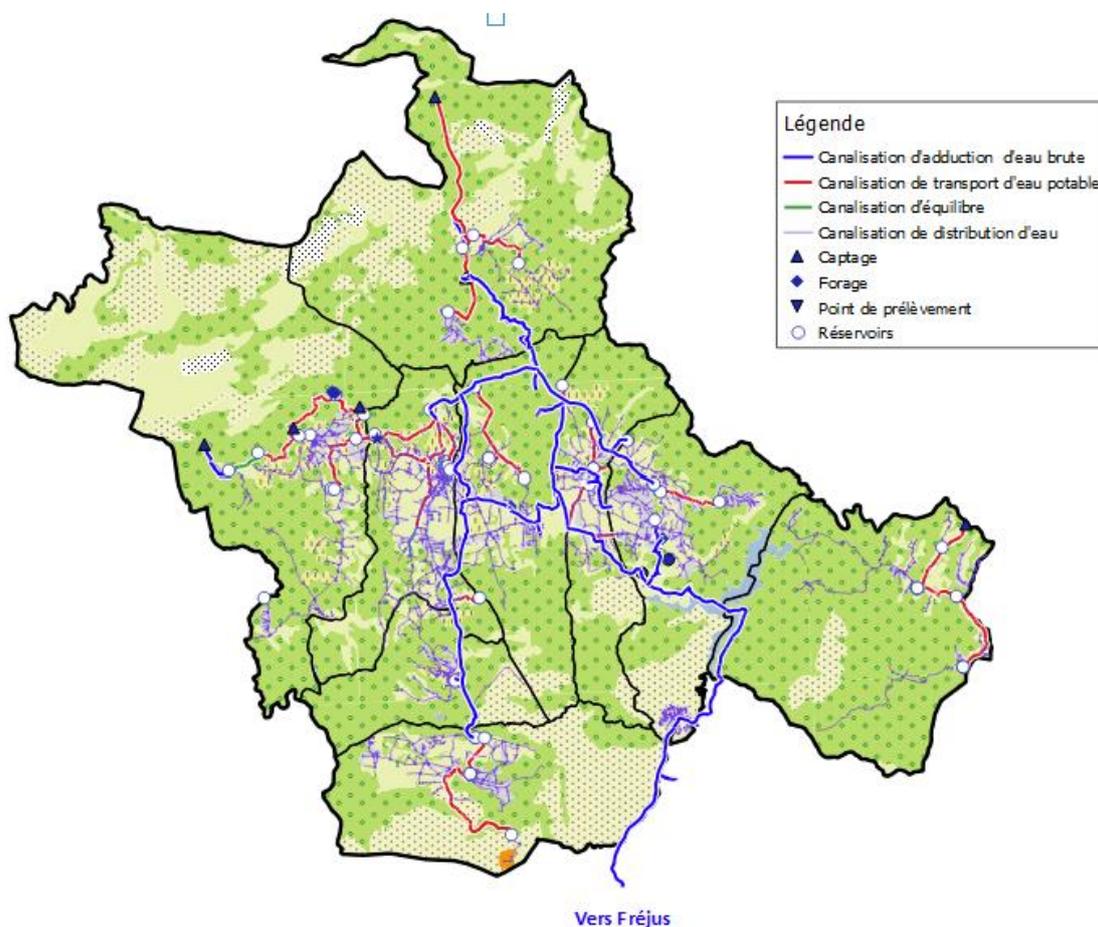
### f - Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des Consommations comptabilisées domestiques, des volumes de service et des volumes sans comptage.



### 2.2.3 - Linéaire de réseaux

Le réseau est constitué de 524.14 km de canalisation de distribution / transport d'eau potable et de 106.00 km de canalisation d'adduction d'eau brute dont (102 km constitue le service du canal de la Siagnole).



## 2.3 - Les indicateurs de performance

### 2.3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau) et les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

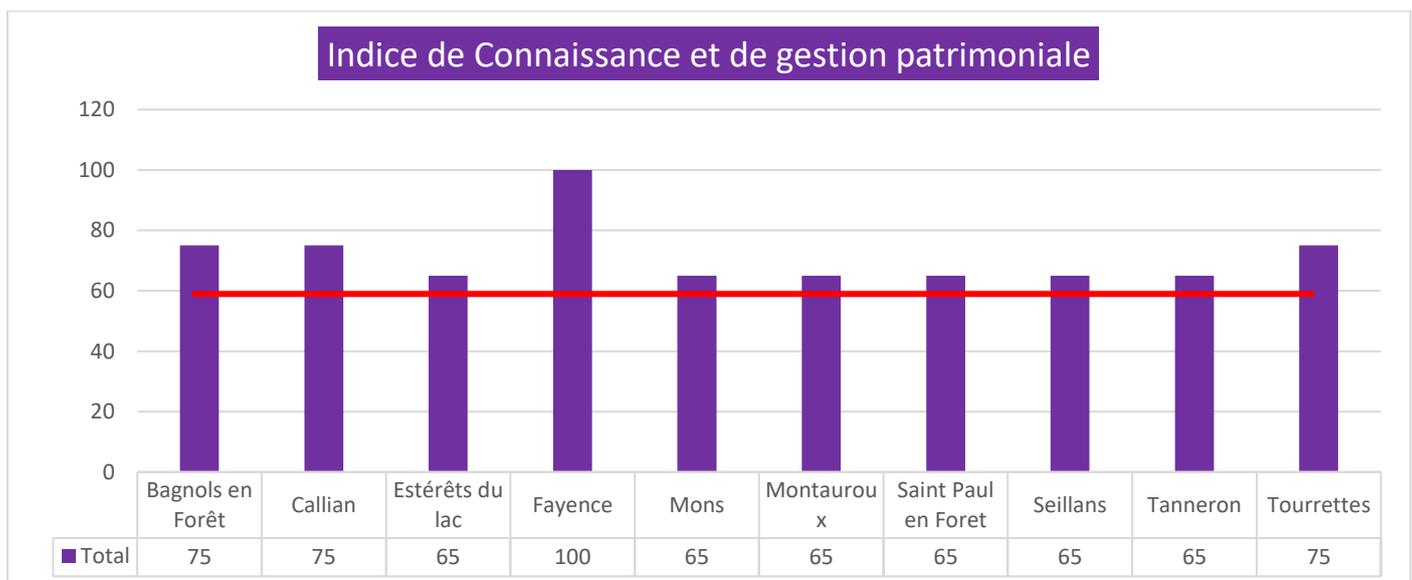
Commune	Analyses Bactériologiques	Analyses Physico chimique	Taux de conformité bactériologique	Taux de conformité Physico chimique
Bagnols en Forêt	13	13	100,00	100,00
Callian	16	16	100,00	100,00
Fayence	28	28	95,45	100,00
Mons	30	30	100,00	100,00
Montauroux	61	61	100,00	100,00
Saint Paul en Foret	21	21	100,00	100,00
Seillans	69	69	100,00	100,00
Tanneron	11	11	100,00	100,00
Tourrettes	15	15	100,00	100,00
<b>Total général</b>	<b>264</b>	<b>264</b>	<b>99,52</b>	<b>100,00</b>

1 non-conformité physico chimiques sur Fayence concernent le paramètre turbidité et fait suite aux événements pluvieux.

### 2.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

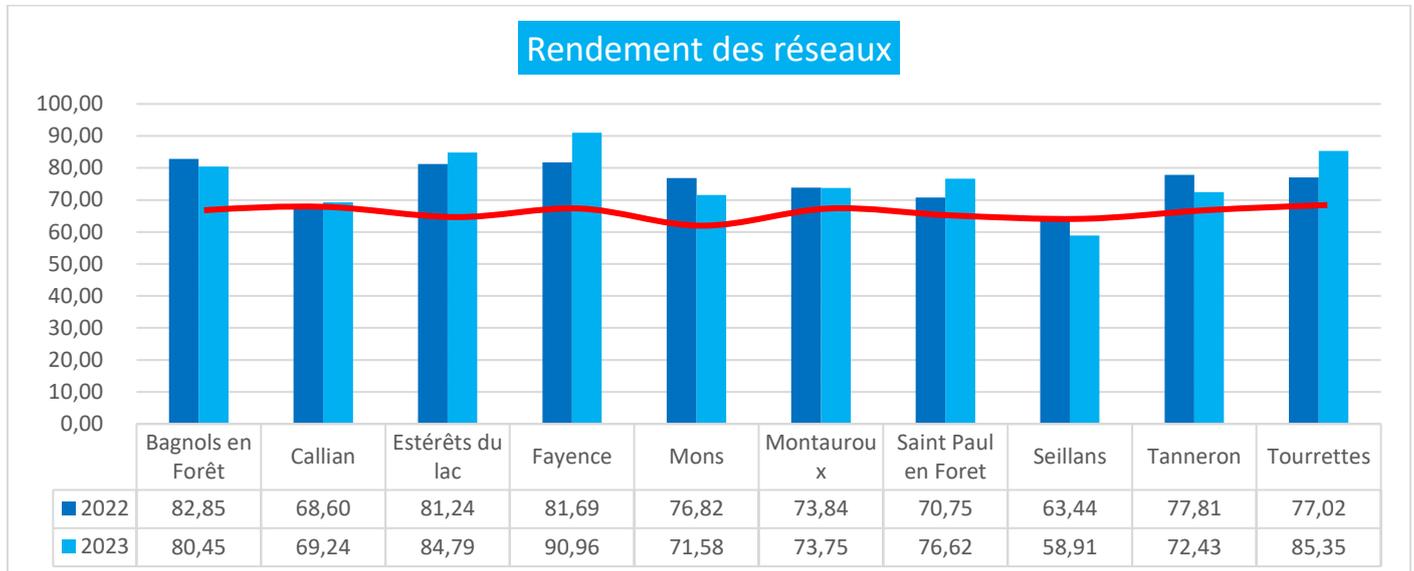


Cet indice de connaissance, valorisé à 60 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation.

### 2.3.3 - Indicateurs de performance du réseau

#### a - Rendement du réseau de distribution (P104.3)

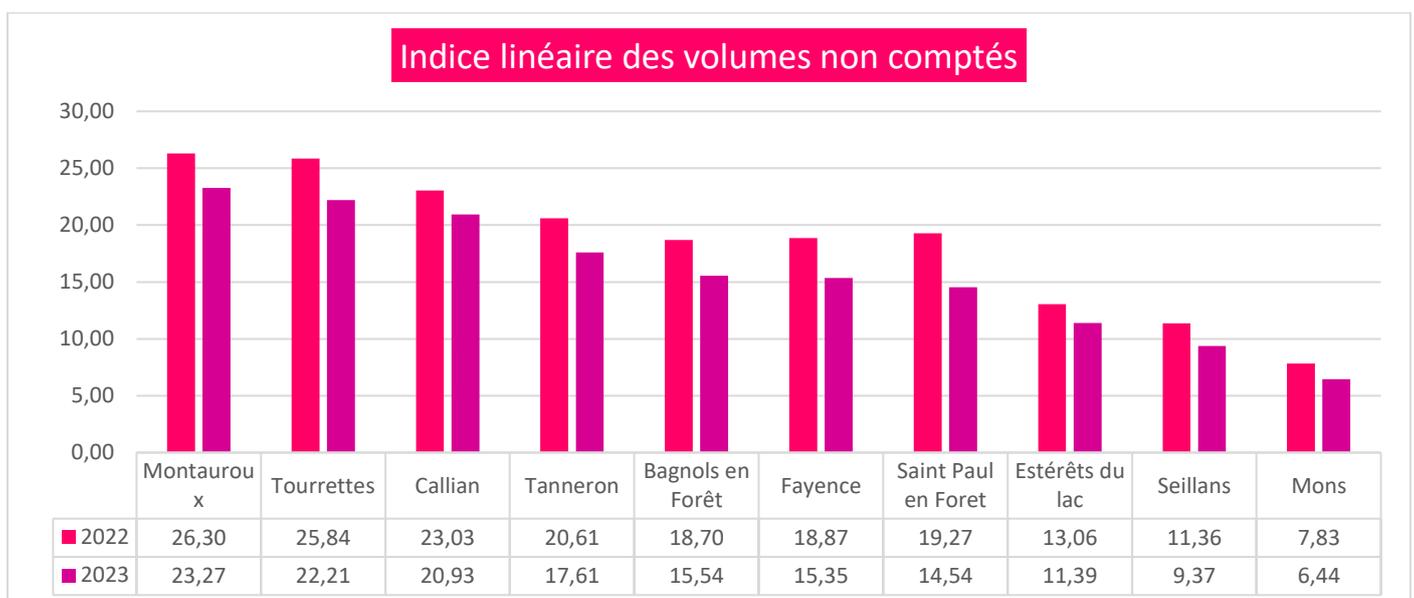
C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement (en rouge sur le graphique), au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.



Pour Seillans en dessous du seuil minimum (66.87 %) un plan d'action a été arrêté par délibération n° DCC 211215/21 du 21/12/2021. L'évolution du rendement de Callian est à surveiller.

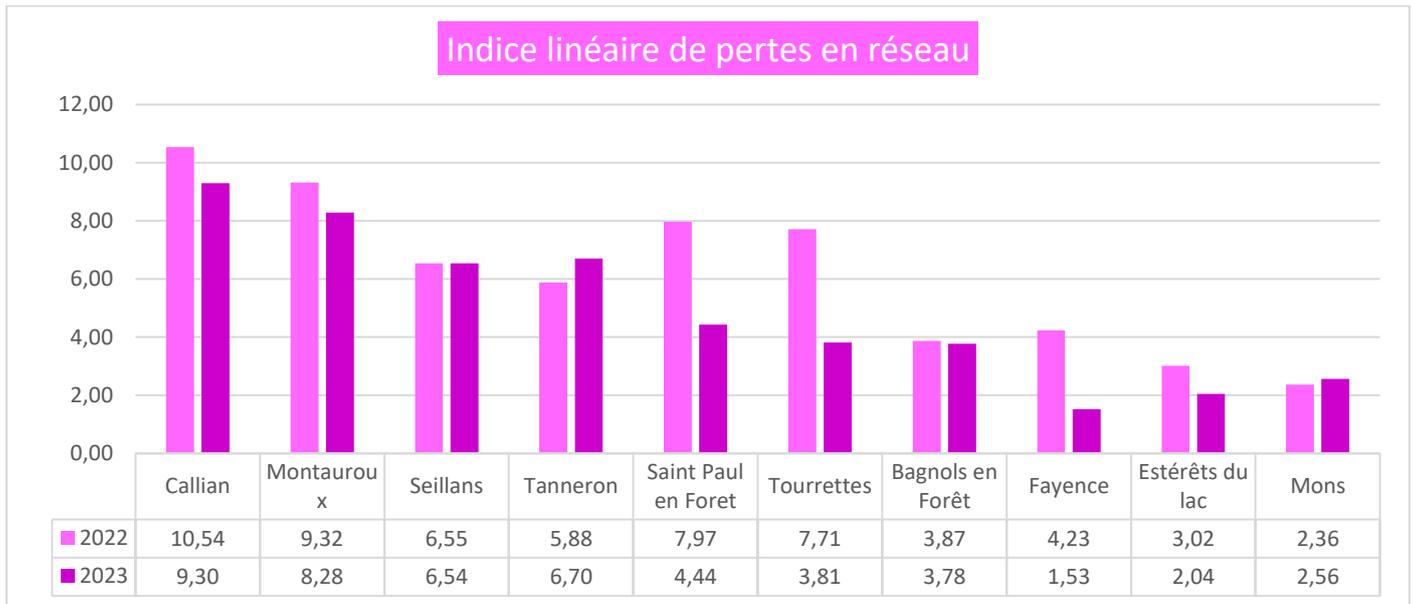
#### b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.



**c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

**d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. La période à prendre en compte comprend l'année de l'exercice et les quatre années précédentes.

VP 140 Linéaire 5	
	ans
Bagnols en Forêt	2,43
Callian	0,00
Estérêts du lac	0,00
Fayence	3,15
Mons	0,00
Montauroux	0,00
Saint Paul en Forêt	0,00
Seillans	1,82
Siagnole	0,00
Tanneron	0,00
Tourrettes	0,00
<b>Total général</b>	<b>7,40</b>

NOTA : Les communes dont le taux est à 0.00 % n'ont pas été calculée car le linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années n'est pas connu.

## 2.4 - Tarification de l'eau et recettes du service

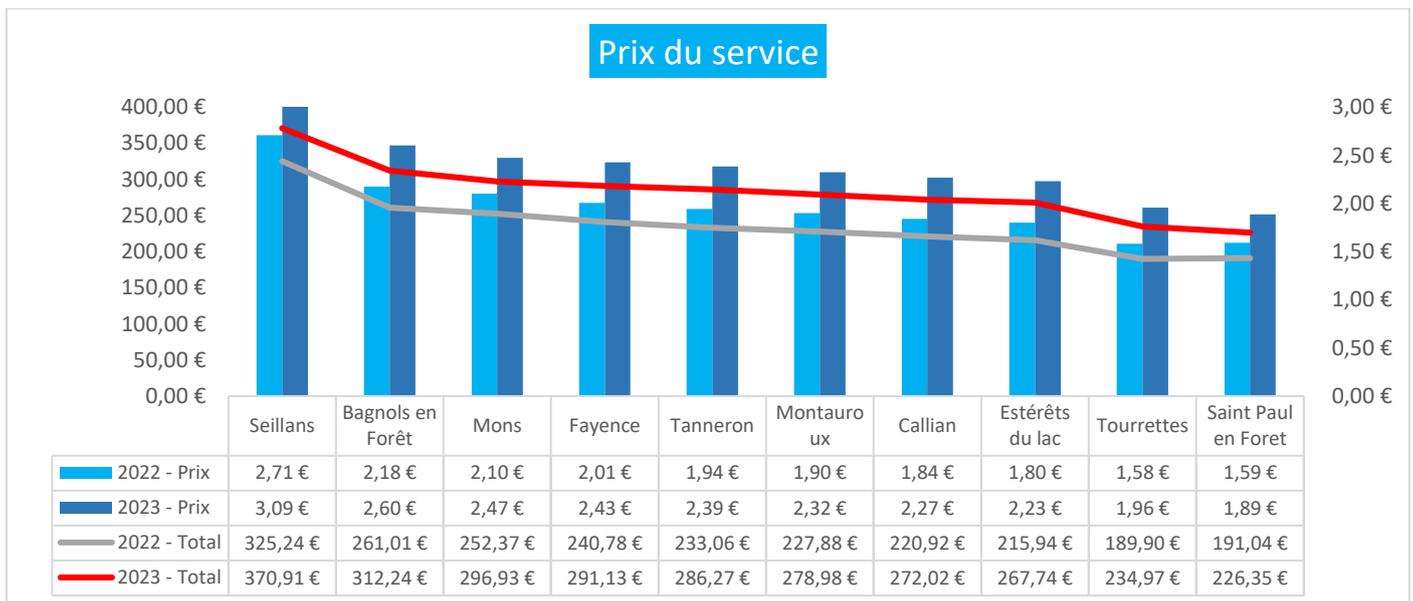
### 2.4.1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Binôme	Octobre / Juin	Novembre / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Estérêts du lac	Binôme	Octobre / Juin	Novembre / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Septembre	Juin / Novembre
Saint Paul en Foret	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mai / Octobre	Juin / Novembre

### 1 1 1 - Facture d'eau type (D102.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2022 pour l'année 2022 et au 01/01/2023 pour 2023.



Les tarifs ont été réhaussés pour l'année 2023 d'environ 15% sur l'ensemble du territoire. Cette augmentation sert à compenser les pertes de recettes liées aux ventes d'eau et à financer les investissements du plan MARSHALL de l'eau voté en janvier 2023.

### Décomposition des prix unitaires :

Communes	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3		Tarif de 61 à 120 m3		TVA		Redevance prélèvem°		Redevance pollution	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Bagnols en Forêt	25,16 €	30,04 €	1,5170 €	1,8200 €	1,5170 €	1,8200 €	5,50	5,50	0,0550 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Callian	26,40 €	31,52 €	0,9200 €	1,1000 €	1,5700 €	1,8800 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Estérêts du lac	22,88 €	28,66 €	1,2350 €	1,4800 €	1,2350 €	1,4800 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Fayence	51,11 €	61,03 €	0,8640 €	1,0400 €	1,4200 €	1,7500 €	5,50	5,50	0,0540 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Mons	61,25 €	73,13 €	1,1200 €	1,3400 €	1,1200 €	1,3400 €	5,50	5,50	0,0830 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Montauroux	24,00 €	27,32 €	0,8700 €	1,0400 €	1,7700 €	2,1200 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Saint Paul en Foret	28,00 €	33,43 €	0,8992 €	1,0830 €	0,9522 €	1,1437 €	5,50	5,50	0,0700 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Seillans	86,76 €	103,65 €	0,9600 €	1,1500 €	1,8300 €	2,1900 €	5,50	5,50	0,1710 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Tanneron	76,91 €	91,83 €	0,9200 €	1,1000 €	0,9200 €	1,1000 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €
Tourrettes	0,00 €	0,00 €	1,2200 €	1,4600 €	1,2200 €	1,4600 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,1160 €	0,28 €	0,28 €

\* : Les tranches tarifaire de la commune de Saint Paul en Forêt sont de : 0 à 50 m3 et 51 à 120 m3

### Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total prélèvement		Total pollution		TVA		Total T & R	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Bagnols en Forêt	25,16 €	30,04 €	182,04 €	218,40 €	207,20 €	248,44 €	6,60 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	13,61 €	16,28 €	53,81 €	63,80 €
Callian	26,40 €	31,52 €	149,40 €	178,80 €	175,80 €	210,32 €	0,00 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	11,52 €	14,18 €	45,12 €	61,70 €
Estérêts du lac	22,88 €	28,66 €	148,20 €	177,60 €	171,08 €	206,26 €	0,00 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	11,26 €	13,96 €	44,86 €	61,48 €
Fayence	51,11 €	61,03 €	137,04 €	167,40 €	188,15 €	228,43 €	6,48 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	12,55 €	15,18 €	52,63 €	62,70 €
Mons	61,25 €	73,13 €	134,40 €	160,80 €	195,65 €	233,93 €	9,96 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	13,16 €	15,48 €	56,72 €	63,00 €
Montauroux	24,00 €	27,32 €	158,40 €	189,60 €	182,40 €	216,92 €	0,00 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	11,88 €	14,54 €	45,48 €	62,06 €
Saint Paul en Foret	28,00 €	33,43 €	111,08 €	133,60 €	139,08 €	167,03 €	8,40 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	9,96 €	11,80 €	51,96 €	59,32 €
Seillans	86,76 €	103,65 €	167,40 €	200,40 €	254,16 €	304,05 €	20,52 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	16,96 €	19,34 €	71,08 €	66,86 €
Tanneron	76,91 €	91,83 €	110,40 €	132,00 €	187,31 €	223,83 €	0,00 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	12,15 €	14,92 €	45,75 €	62,44 €
Tourrettes	0,00 €	0,00 €	146,40 €	175,20 €	146,40 €	175,20 €	0,00 €	13,92 €	33,60 €	33,60 €	9,90 €	12,25 €	43,50 €	59,77 €

## 2.4.2 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Prélèvement	Vente en gros	Régularisation vente d'eau	Somme de Total recette
Bagnols en Forêt	685 057,61 €	52 074,33 €	31 792,70 €	0,00 €	0,00 €	685 057,61 €
Callian	719 834,20 €	68 463,11 €	39 366,74 €	0,00 €	0,00 €	719 834,20 €
Fayence	1 144 506,36 €	225 869,97 €	57 553,59 €	0,00 €	0,00 €	1 144 506,36 €
Mons	278 875,47 €	56 385,19 €	77 993,00 €	0,00 €	0,00 €	278 875,47 €
Montauroux	1 727 317,81 €	113 846,81 €	551 751,00 €	0,00 €	0,00 €	1 727 317,81 €
Saint Paul en Foret	299 112,97 €	34 238,05 €	17 636,36 €	0,00 €	0,00 €	299 112,97 €
Seillans	791 208,35 €	183 023,27 €	228 306,00 €	0,00 €	0,00 €	791 208,35 €
Tanneron	610 708,00 €	118 318,49 €	23 333,36 €	0,00 €	0,00 €	610 708,00 €
Tourrettes	736 820,73 €	43,91 €	43 923,62 €	0,00 €	0,00 €	736 820,73 €
<b>Total général</b>	<b>6 993 441,50 €</b>	<b>852 263,13 €</b>	<b>1 071 656,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 993 441,50 €</b>

Communes	Travaux	Autre prestations de service	Contribution exceptionnelle	Autres recettes
Bagnols en Forêt	10 163,13 €	0,00 €		2 070,20 €
Callian	12 779,50 €	0,00 €		906,40 €
Fayence	25 873,10 €	0,00 €		59 052,20 €
Mons	1 856,06 €	0,00 €		619,30 €
Montauroux	56 346,80 €	0,00 €		4 354,18 €
Saint Paul en Foret	2 952,02 €	0,00 €		698,50 €
Seillans	993,30 €	0,00 €		1 769,08 €
Tanneron	0,00 €	0,00 €		2 628,06 €
Tourrettes	20 002,07 €	0,00 €		9 142,13 €
<b>Total général</b>	<b>130 965,98 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>81 240,05 €</b>

La colonne « Travaux » renseigne sur les recettes liées aux travaux en régie. Les autres recettes sont principalement issues des frais d'accès au service.

## 2.5 - Financement des investissements

### 2.5.1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Commune	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	29 491,50 €	910,00 €	11 598,50 €
Callian	1 100,00 €	0,00 €	
Fayence	7 947,00 €	0,00 €	0,00 €
Saint Paul en Foret	2 350,00 €		
Seillans	29 278,27 €	1 490 005,00 €	121 663,93 €
Tanneron	18 468,25 €	74 811,75 €	6 720,00 €
Tourrettes	24 880,00 €	1 120,00 €	
<b>Total général</b>	<b>113 515,02 €</b>	<b>1 566 846,75 €</b>	<b>139 982,43 €</b>

Accusé certifié exécutoire

Révision par le préfet : 02/10/2024

Publication : 02/10/2024

## 2.5.2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2023.

Exercices	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 056 262.59 €	4 666 684.97€
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	389 577.62€
	En intérêts	111 636.54 €

## 2.5.3 - Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2022	2023
Recettes de fonctionnement	7 184 996 €	7 649 426 €
Dépenses de fonctionnement	5 298 251 €	6 010 635 €
Epargne de gestion	1 997 209 €	1 750 251 €
Résultat financier	110 464 €	111 460 €
Epargne brute	2 975 979 €	1 638 791 €
Taux d'épargne brute (en %)	26.26%	21.42%
Capital de la dette	394 220 €	389 578€
Epargne nette	1 481 656 €	1 249 213 €

## 2.5.4 - Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	131 428,37 €
Callian	245 861,17 €
Fayence	342 130,23 €
Mons	52 713,36 €
Montauroux	238 319,2 €
Saint Paul en Foret	50 390,32 €
Seillans	189 436,21 €
Tanneron	114 657,72 €
Tourrettes	227 162,41 €
<b>Total général</b>	<b>1 592 098,99 €</b>

## 2.5.5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

### Travaux 2023

Travaux de sécurisation - Traversée de Camandre FAYENCE

Travaux de sécurisation - Travaux d'alimentation du Bassin le Vilaron MONTAUROUX

Réhabilitation bassin Olivier et chantier les Jardins de Denver MONTAUROUX

Sécurisation de l'alimentation de la partie Nord-Ouest de SEILLANS (Tranche 1)

Réhabilitation de la station de pompage de TANNERON

Bâtiment pour la régie (AMO, MO et Travaux divers)

Bâtiment pour la régie (TRAVAUX REGIE)

Grosses réparations Canal Romain et Jourdan

Rénovation du forage de TASSY (Partie équipements)

Travaux réseaux divers - Chemin de l'Abreuvement BAGNOLS

Travaux réseaux divers - Chemin des Maures CALLIAN

## 2.5.6 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

### Projets 2024

Programme de suivi de la qualité de l'eau

Programme de gestion des pressions

Programme de réseaux divers

Renouvellement des canalisations Jaumillots (dont DECI) FAYENCE

Renouvellement des canalisations La Péjade (dont DECI) FAYENCE

Renouvellement des canalisations Le Béal du Nègre FAYENCE

Pompe bassin Ste Brigitte SEILLANS

Réhabilitation canalisations quartier le CUINIER à SEILLANS

Renouvellement des canalisations Chemin de la Tuilière TOURRETTES

Raccordement au Lac de Saint Cassien

Rénovation du forage de TASSY (Partie SMIAGE pour la foration + partie équipements)

## **2.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **2.6.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Les abandons de créance en 2023 s'élevaient à 41.79 €.

Poste de relevage du Belvédère

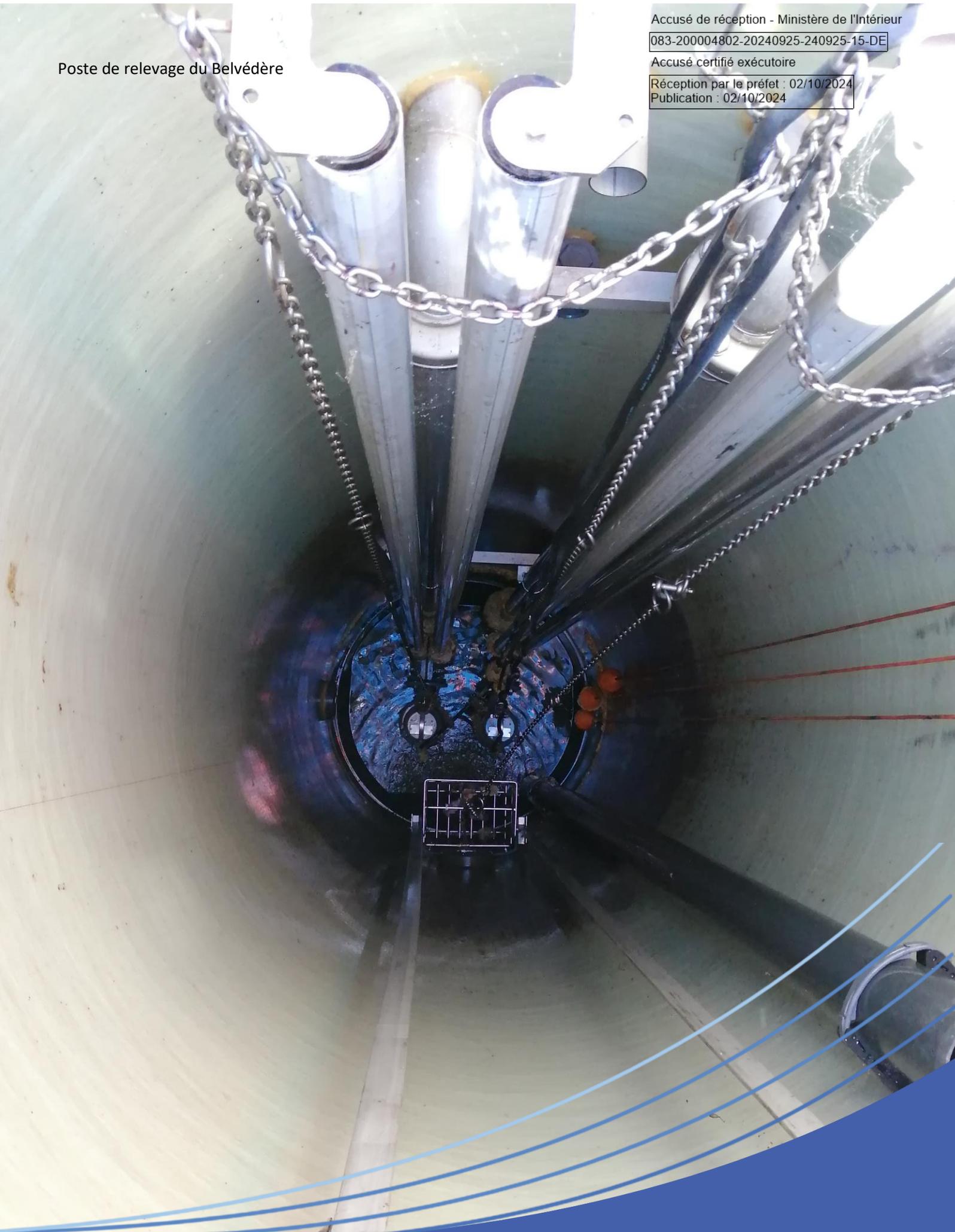
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20240925-240925-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Publication : 02/10/2024



**L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

## 3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 3.1 - Le patrimoine

Le service de l'assainissement collectif remplit deux missions principale (collecte et traitement), pour cela le service est composé de différents ouvrages :

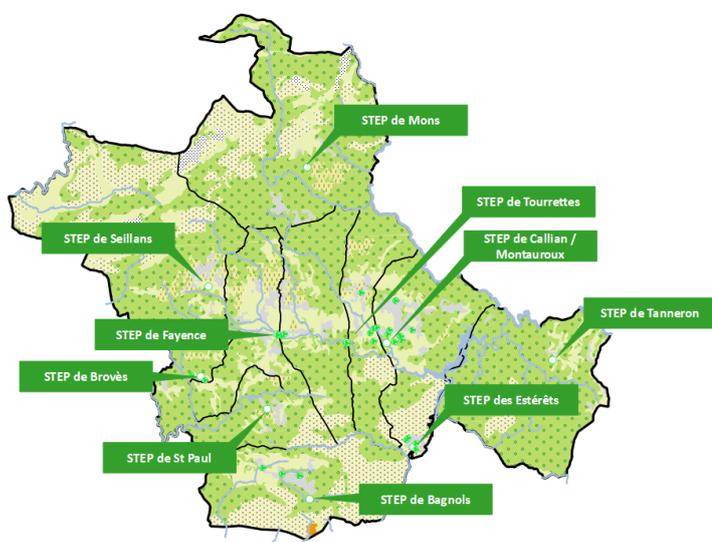
#### 3.1.1 - Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte s'étend sur 150 km, principalement autour des centres-villes et dans la plaine entre Fayence et Montauroux.



21 postes de relevage  
7 Déversoirs d'orage  
2 bassins d'orage.

#### 3.1.2 - Epuration et traitement des boues



L'eau traité par les **10 stations d'épuration** se rejette dans le milieu naturel, soit par le biais de vallon comme c'est le cas pour Mons, Tanneron, Brovès, Les Estérêts, Bagnols, soit dans un cours d'eau.

Les usines de Seillans village, Fayence, Tourrettes, Callian / Montauroux, quant à elles restituent l'eau dans le Riou blanc.

Trois grands procédés d'épuration sont mis en œuvre :

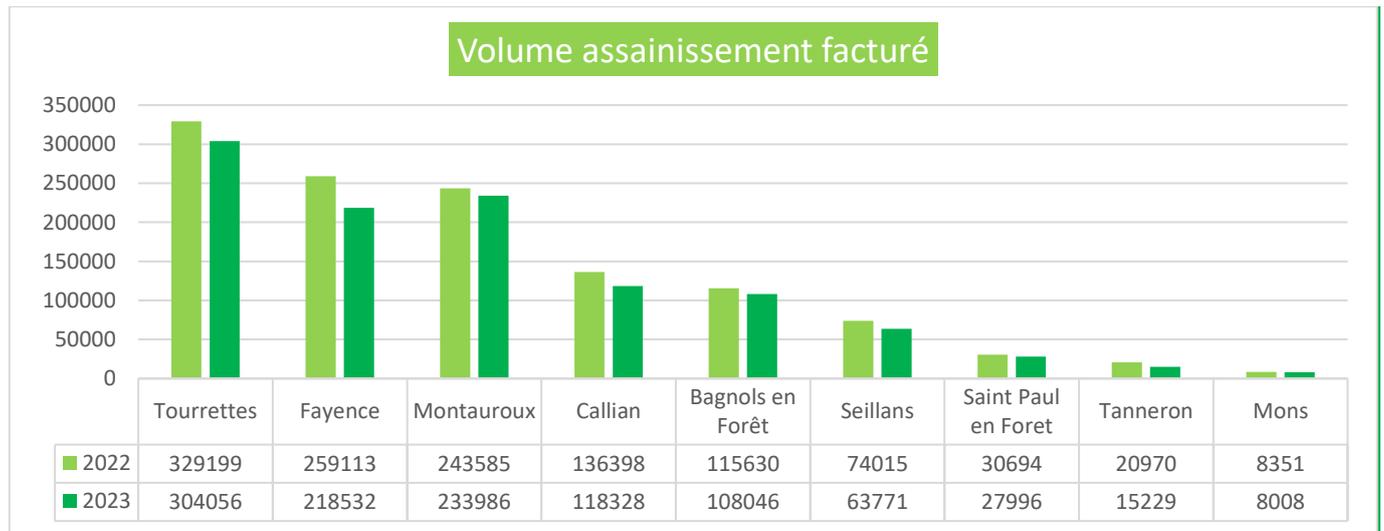
- Lit bactérien
- Filtre planté de roseau
- Boues activées



## 3.2 - Caractérisation technique du service

### 3.2.1 - Volumes facturés

Le service public d'eau potable a vendu 1°097 952 m3 pour l'exercice 2023.



### 3.2.2 - Détail des imports et exports d'effluents

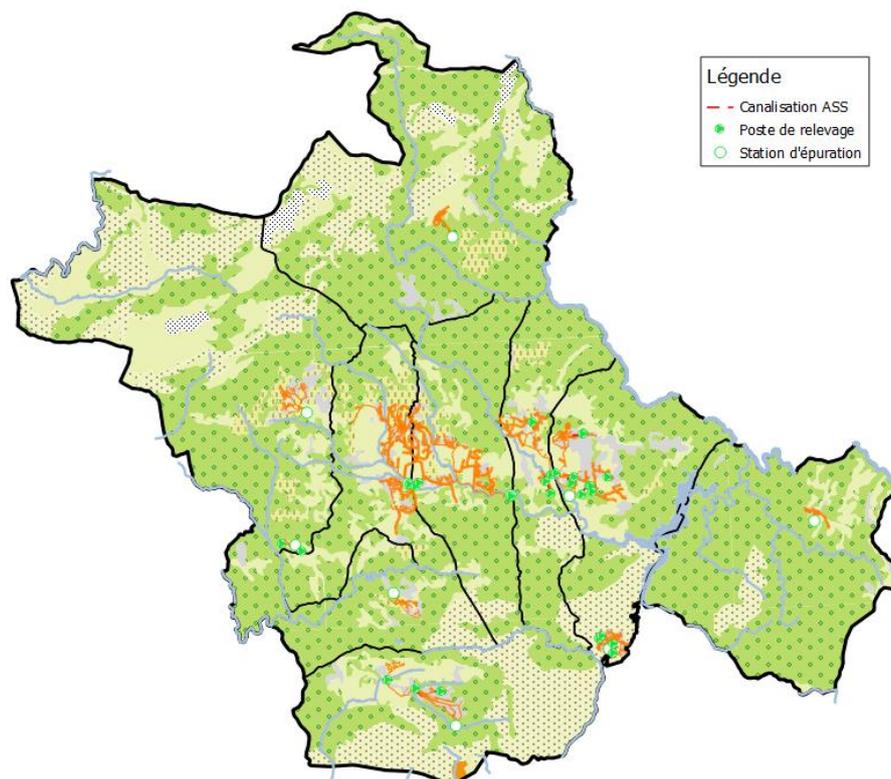
Le site de dépotage de Callian/Montauroux, situé chemin de Fondurane à Montauroux, est équipé pour recevoir les sous-produits de l'assainissement issus du territoire géographique de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). En 2023, 27, m3 ont été dépotés sur le site.

### 3.2.3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Aucune autorisation de déversement n'a été accordée en 2023.

### 3.2.4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau est constitué de 152.70 km de canalisation de collecte gravitaire et de 5.20 km de canalisation de refoulement.

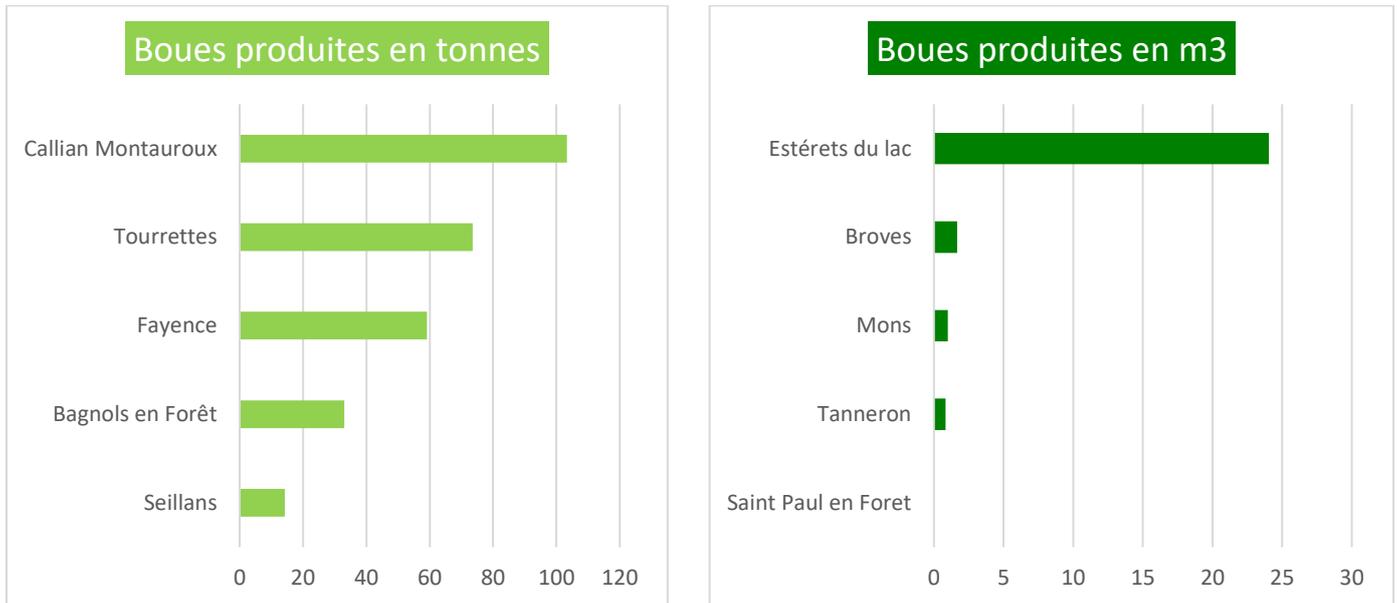


### 3.2.5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Non station	Date construction	Capacité de traitement (E.H)	Débit nominal jour temps sec (m3/j)	Procédé de traitement - File eau	Procédé de traitement - File boues
Bagnols en Forêt	2009	4500	667	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Callian / Montauroux	2017	9200	1805	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage
Fayence	1991	700	1500	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Mons	1990	900	135	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Estérets du lac	1988	1800	300	Boue activée	Filtre planté de roseau
Saint Paul en Foret	2013	1600	240	Filtre planté de roseau	Filtre planté de roseau
Seillans	1993	2800	465	Boue activée	Filtre à bande
Broves	2000	400	60	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tanneron	1987	400	NC	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tourrettes	2003	500	1100	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage

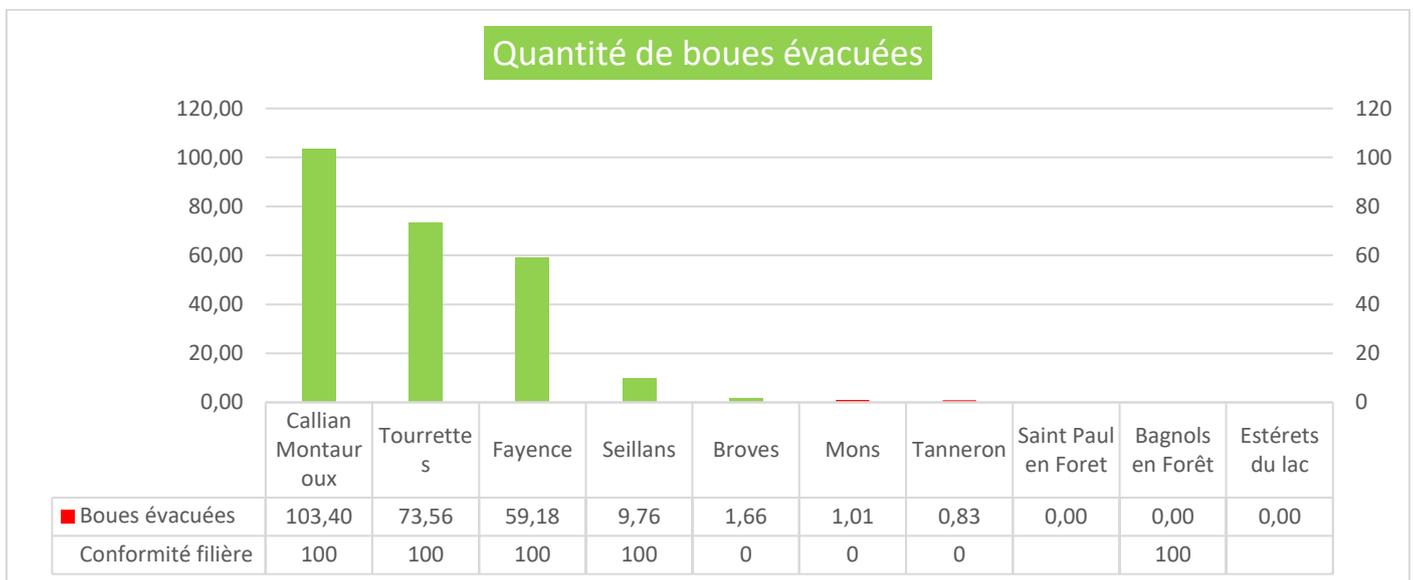
### 3.2.6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



#### b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Les différentes stations d'épuration ont produit l'équivalent 310,86 tonnes de matières sèches qui ont été évacuées vers les plateformes de compostage de Tarascon, Saint Julien le Montagne et Tourrettes, toutes les trois agréées par l'agence de l'eau.



NOTA : Les boues qui sont traitées dans un filtre planté de roseau sont évacuées en moyenne tous les 10 ans.

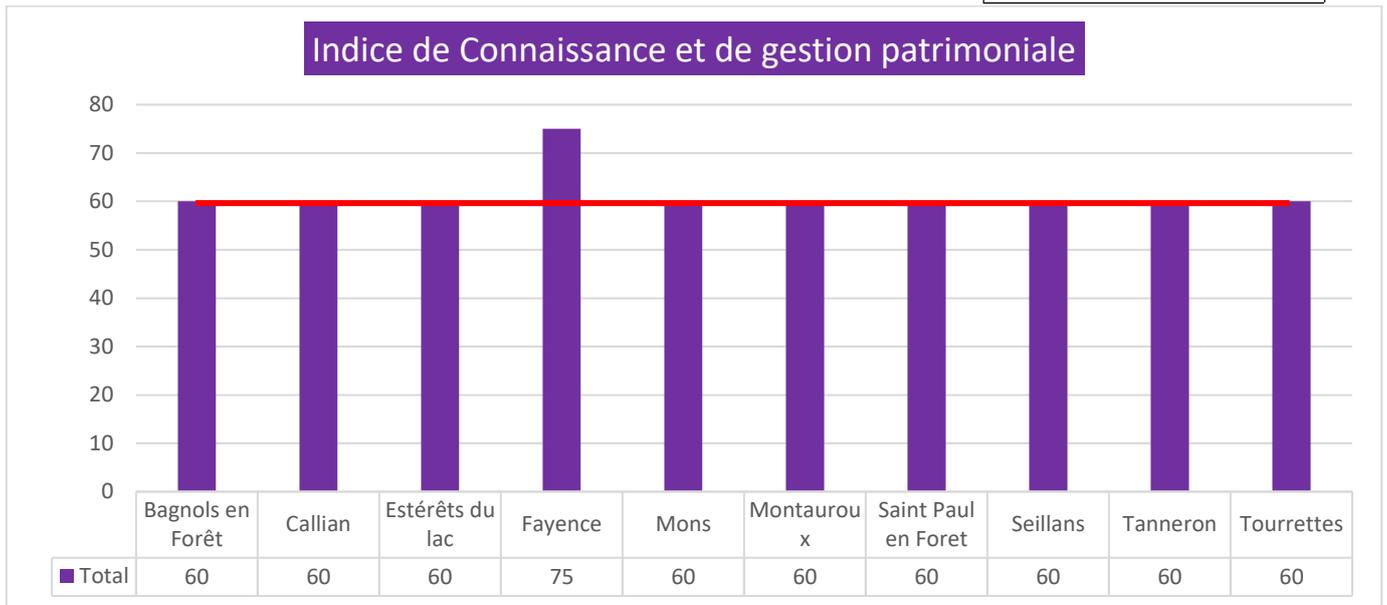
### 3.3 - Les indicateurs de performance

#### 3.3.1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

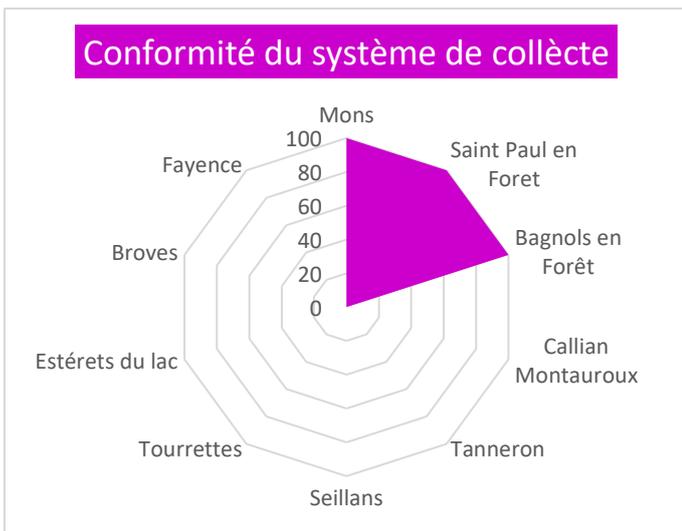
Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Sans zonage d'assainissement collectif établi par la collectivité cet indicateur n'est pas calculable.

### 3.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



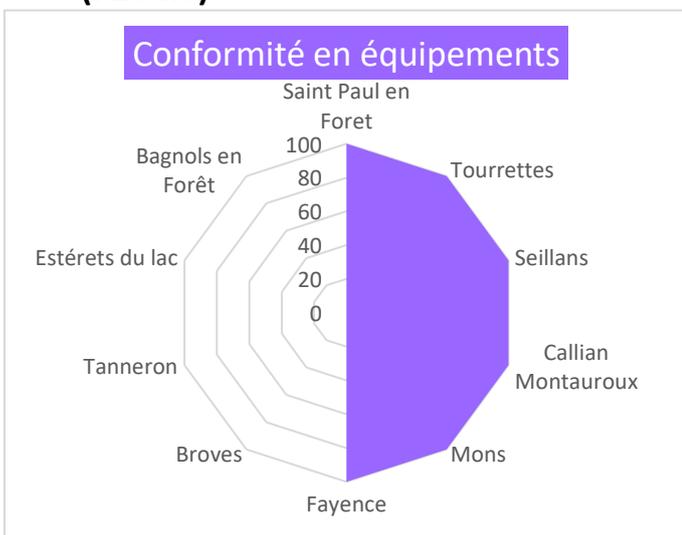
### 3.3.3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **27%**

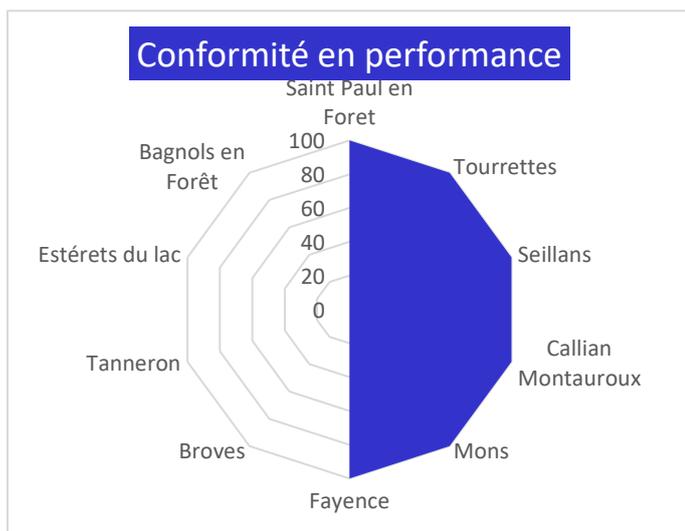
### 3.3.4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **64%**

### 3.3.5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **64%**

### 3.3.6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Voir paragraphe 3.2.6 « Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration »

## 3.4 - Tarification de l'eau et recettes du service

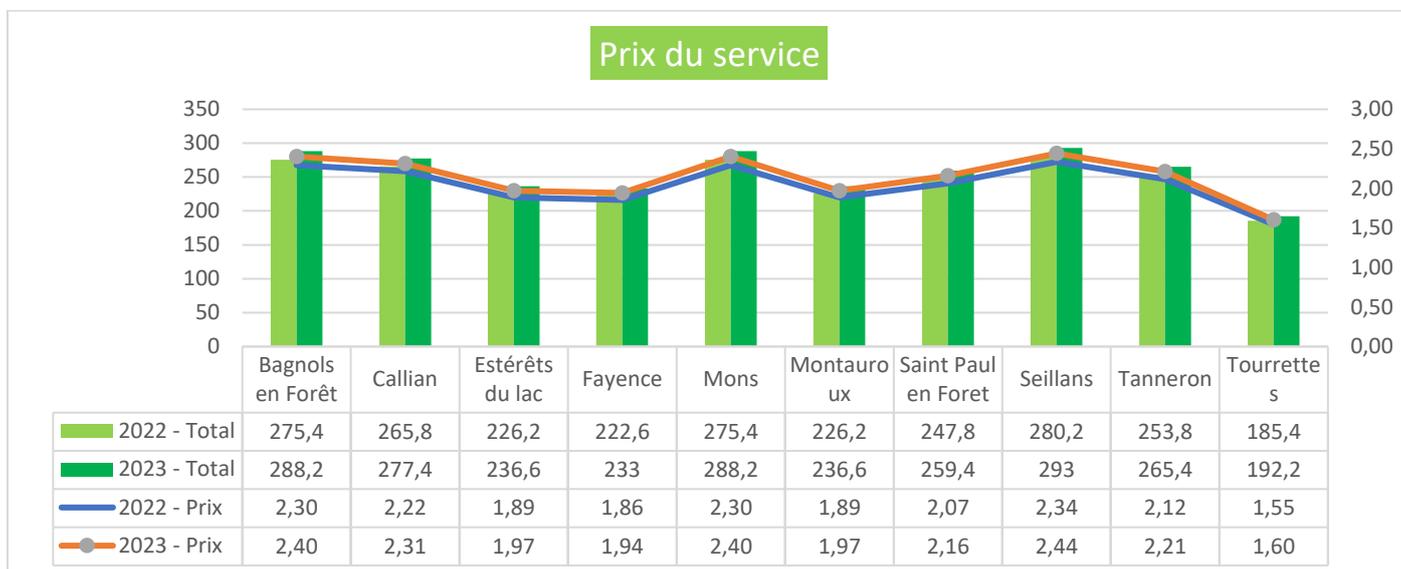
### 3.4.1 - Modalités de tarification

La facture d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Binôme	Octobre / Juin	Novembre / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Estérets du lac	Binôme	Octobre / Juin	Novembre / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Septembre	Juin / Novembre
Saint Paul en Foret	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mai / Octobre	Juin / Novembre

### 3.4.2 - Facture d'eau type (D204.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2022 pour l'année 2022 et au 01/01/2023 pour 2023.



Bien que le bilan financier du budget assainissement 2022 se soit amélioré, un rééquilibrage du budget 2023 a été réalisé. Cette augmentation d'environ 5% sert à compenser la perte des recettes des ventes d'eau et à financer les investissements à venir dans les stations d'épuration.

### Décomposition des prix unitaires :

Communes	Étiquettes de colonnes									
	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3		Tarif de 61 à 120 m3		TVA		Redevance pollution	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Bagnols en Forêt	45,00	47,00	1,7600 €	1,8500 €	1,7600 €	1,8500 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Callian	45,00	47,00	1,6800 €	1,7600 €	1,6800 €	1,7600 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Estérêts du lac	45,00	47,00	1,3500 €	1,4200 €	1,3500 €	1,4200 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Fayence	45,00	47,00	1,3200 €	1,3900 €	1,3200 €	1,3900 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Mons	45,00	47,00	1,7600 €	1,8500 €	1,7600 €	1,8500 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Montauroux	45,00	47,00	1,3500 €	1,4200 €	1,3500 €	1,4200 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Saint Paul en Foret	45,00	47,00	1,5300 €	1,6100 €	1,5300 €	1,6100 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Seillans	45,00	47,00	1,8000 €	1,8900 €	1,8000 €	1,8900 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Tanneron	45,00	47,00	1,5800 €	1,6600 €	1,5800 €	1,6600 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €
Tourrettes	45,00	47,00	1,0100 €	1,0600 €	1,0100 €	1,0600 €	0,00	0,00	0,16 €	0,16 €

### Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Étiquettes de colonnes											
	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total pollution		TVA		Total T & R	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Bagnols en Forêt	45,00 €	47,00 €	211,20 €	222,00 €	256,20 €	269,00 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Callian	45,00 €	47,00 €	201,60 €	211,20 €	246,60 €	258,20 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Estérêts du lac	45,00 €	47,00 €	162,00 €	170,40 €	207,00 €	217,40 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Fayence	45,00 €	47,00 €	158,40 €	166,80 €	203,40 €	213,80 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Mons	45,00 €	47,00 €	211,20 €	222,00 €	256,20 €	269,00 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Montauroux	45,00 €	47,00 €	162,00 €	170,40 €	207,00 €	217,40 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Saint Paul en Foret	45,00 €	47,00 €	183,60 €	193,20 €	228,60 €	240,20 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Seillans	45,00 €	47,00 €	216,00 €	226,80 €	261,00 €	273,80 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Tanneron	45,00 €	47,00 €	189,60 €	199,20 €	234,60 €	246,20 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €
Tourrettes	45,00 €	47,00 €	121,20 €	126,00 €	166,20 €	173,00 €	19,20 €	19,20 €	0,00 €	0,00 €	19,20 €	19,20 €

**3.4.3 - Recettes**

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Modernisation	Régularisation vente d'eau	Somme de Total recette
Bagnols en Forêt	259 955,28 €	47 512,73 €	17 287,36 €	0,00 €	259 955,28 €
Callian	279 238,74 €	55 833,54 €	20 789,92 €	0,00 €	279 238,74 €
Fayence	443 284,26 €	113 205,09 €	35 370,08 €	0,00 €	443 284,26 €
Mons	27 433,75 €	11 782,64 €	1 281,28 €	0,00 €	27 433,75 €
Montauroux	455 141,57 €	93 833,01 €	39 775,04 €	0,00 €	455 141,57 €
Saint Paul en Foret	62 770,30 €	14 752,76 €	4 479,36 €	0,00 €	62 770,30 €
Seillans	163 781,78 €	36 873,08 €	10 203,36 €	0,00 €	163 781,78 €
Tanneron	32 017,19 €	5 118,86 €	2 436,64 €	0,00 €	32 017,19 €
Tourrettes	463 945,70 €	100 072,55 €	48 680,80 €	0,00 €	463 945,70 €
<b>Total général</b>	<b>2 187 568,57 €</b>	<b>478 984,26 €</b>	<b>180 303,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 187 568,57 €</b>

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autre prestations de service	Contribution exceptionnelle	Autres recettes	PFAC
Bagnols en Forêt	10 932,96 €	9 804,50 €		0,00 €	41 956,00 €
Callian	10 977,64 €	12 957,00 €		0,00 €	64 243,25 €
Fayence	32 646,80 €	26 041,00 €		1 199,00 €	91 013,75 €
Mons	1 909,60 €	1 680,50 €		0,00 €	3 000,00 €
Montauroux	37 737,15 €	20 792,50 €		352,26 €	216 395,25 €
Saint Paul en Foret	4 951,51 €	3 691,00 €		0,00 €	22 226,50 €
Seillans	0,00 €	7 766,50 €		0,00 €	8 212,50 €
Tanneron	0,00 €	900,00 €		0,00 €	0,00 €
Tourrettes	22 732,91 €	16 497,00 €		0,00 €	145 083,75 €
<b>Total général</b>	<b>121 888,57 €</b>	<b>100 130,00 €</b>		<b>1 551,26 €</b>	<b>592 131,00 €</b>

La colonne « Travaux » renseigne sur les recettes liées aux travaux en régie. Les autres recettes sont principalement issues des frais d'accès au service. Les autres prestations de service sont issues des contrôles d'assainissement collectif. La PFAC est compté à part.

## 3.5 - Financement des investissements

### 3.5.1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Étiquettes de lignes	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	9 365,92 €	634,08 €	
Fayence	3 941,92 €	101,40 €	92 895,00 €
Seillans	118 590,01 €	796,69 €	20 536,18 €
Tourrettes	5 606,40 €	120 000,00 €	
<b>Total général</b>	<b>137 504,25 €</b>	<b>121 532,17 €</b>	<b>113 431,18 €</b>

### 3.5.2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2023.

Exercices	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 269 118.75 €	4 993 823.47 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	269 543.81€
	En intérêts	71 593.67€
		275 295.26 €
		63 849.67

### 3.5.3 - Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2022	2023
Recettes de fonctionnement	2 981 391 €	3 291 017 €
Dépenses de fonctionnement	2 079 594 €	2 205 437 €
Epargne de gestion	968 105 €	1 148 451 €
Résultat financier	66 308 €	62 871 €
Epargne brute	901 797 €	1 085 580 €
Taux d'épargne brute (en %)	30.25%	32.99%
Capital de la dette	269 544 €	275 295 €
Epargne nette	629 399 €	810 285 €

### 3.5.4 - Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 995 721,32 € :

### 3.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

#### Travaux 2023

STEP de Brovès SEILLANS Tranche 1

Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) AC

AMO MO CT SPS ETUDES STEP de Brovès SEILLANS

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques SEILLANS

Programme d'amélioration des unités de dépollution TOURRETTES

Réhabilitation de la STEP des Estérêts du Lac MONTAUROUX

Programme de sécurisation des réseaux SEILLANS

Travaux de remplacement de la pompe PR Escolles BAGNOLS

Réseaux divers (route CALLIAN MONTAUROUX, RD563, RD56, Rue de la Fontaine MTX)

Renouvellement équipements électromécaniques, extension réseau ch. Puits Plan Ouest FAYENCE

Désamiantage réseau EU Leclerc MONTAUROUX

Solde MO STEP du village - Presse à Vis SEILLANS

### 3.5.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

#### Projets 2024

Grosses réparations électromécaniques et génie civil STEP

Travaux Bagnols (Tests d'étanchéité)

Réhabilitation de la STEP des Estérêts du Lac MONTAUROUX T2

Travaux Tourrettes (Tests d'étanchéité)

### 3.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

#### 3.6.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

**Les abandons de créance en 2023 s'élèvent à 0.00 €.**



# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## 4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 4.1 - Prestations assurées par le SPANC

Contrairement aux autres services de la régie les équipements n'appartiennent pas à la collectivité. Les missions qui ont été confiées, depuis février 2015, sont le :

- Conseil à l'utilisateur
- Contrôle technique des dispositions d'assainissement non collectif
- Suivi administratif des demandes



9531  
installations

### 4.2 - Caractérisation technique du service

#### 4.2.1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

##### A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>

##### B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

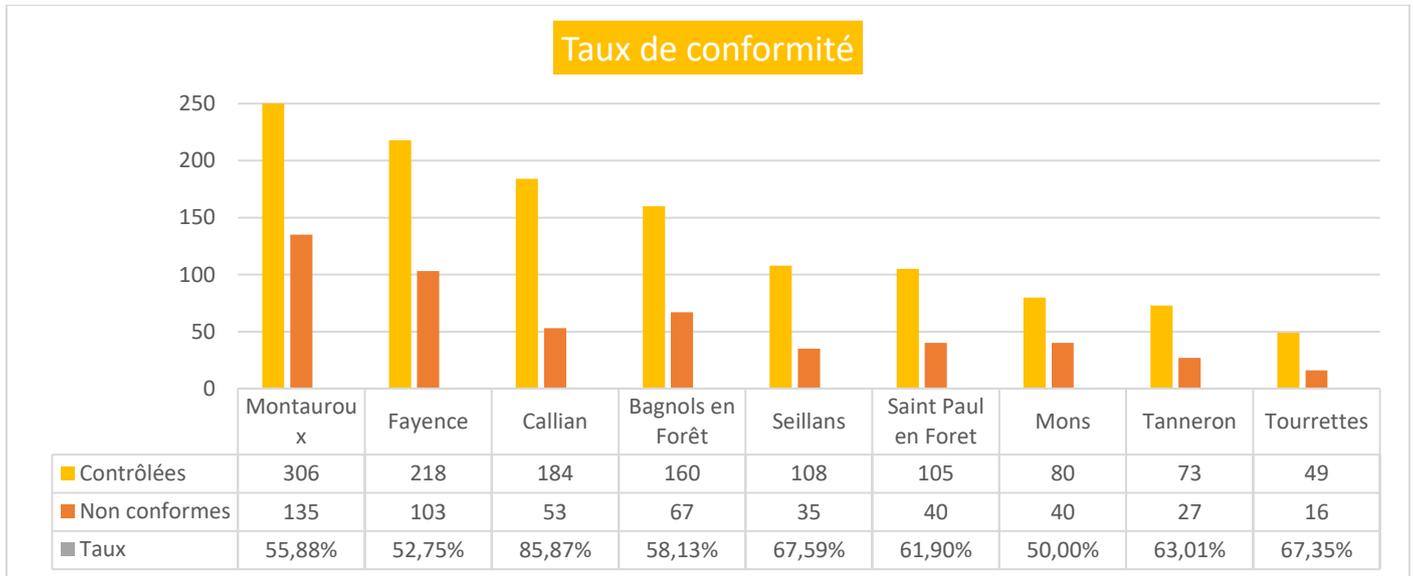
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

### 4.3 - Indicateurs de performance

#### 4.3.1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre de contrôles jugés conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2023**,
- D'autre part le nombre total de contrôles effectués **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2023**.



Pour l'année **2023**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{Nombre de contrôles conformes ou installation mises en conformité} \times 100}{\text{Nombre total de contrôles effectués}} = 61.88 \%$$

Contrôles	Année
Nombre total de contrôles depuis la création du service	12 866
Nombre de contrôles conformes ou installations mises en conformité depuis la création du service	6 971

### 4.4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### 4.4.1 - Modalités de tarification

Installation de moins de 20 EH		
Installations existantes	Contrôle périodique	130€ TTC
	Contrôle ponctuel	180€ TTC
	Contrôle de vente	180€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle de conception implantation	150€ TTC
	Contrôle de bonne exécution	160€ TTC

## Installation de plus de 20 EH

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Publication : 02/10/2024

		Contrôle périodique	305€ TTC
Installations existantes	Contrôle périodique et diagnostique ne possédant pas d'installation mécanique	Contrôle ponctuel	305€ TTC
		Contrôle de vente	305€ TTC
		Contrôle de conception	300€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées		Contrôle de réalisation	310€ TTC

#### 4.4.2 - Recettes

Commune	Travaux	Autre prestations de service	Contribution exceptionnelle	Autres recettes
Bagnols en Forêt		0,00 €	31 525,00 €	
Callian		0,00 €	36 285,00 €	
Fayence		0,00 €	23 170,00 €	
Mons		0,00 €	0,00 €	
Montauroux		0,00 €	68 205,00 €	
Saint Paul en Foret		0,00 €	23 805,00 €	
Seillans		0,00 €	29 165,00 €	
Tanneron		0,00 €	17 250,00 €	
Tourrettes		0,00 €	11 420,00 €	
<b>Total général</b>		<b>0,00 €</b>	<b>240 825,00 €</b>	

Les travaux de réhabilitation n'entrant pas dans les missions du service, les principales recettes du service sont issues des prestations de service liées aux contrôles réalisés.

#### 4.5 - Financement des investissements

##### 4.5.1 - Montants financiers des travaux réalisés

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
SPANC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

##### 4.5.2 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet

##### 4.5.3 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

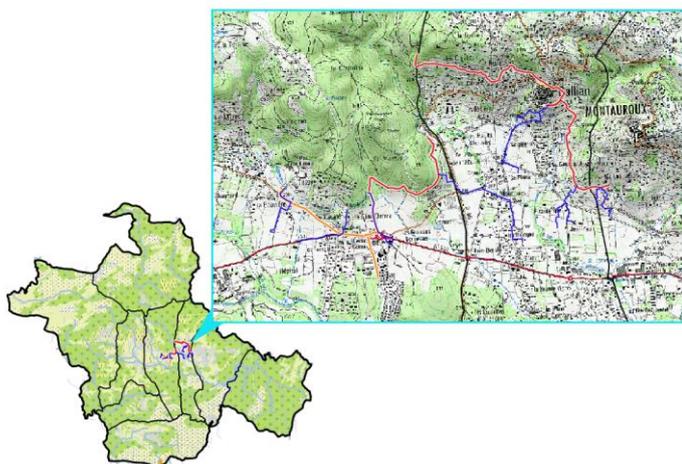
Sans objet



**L'IRRIGATION**

## 5 - L'IRRIGATION

### 5.1 - Le patrimoine

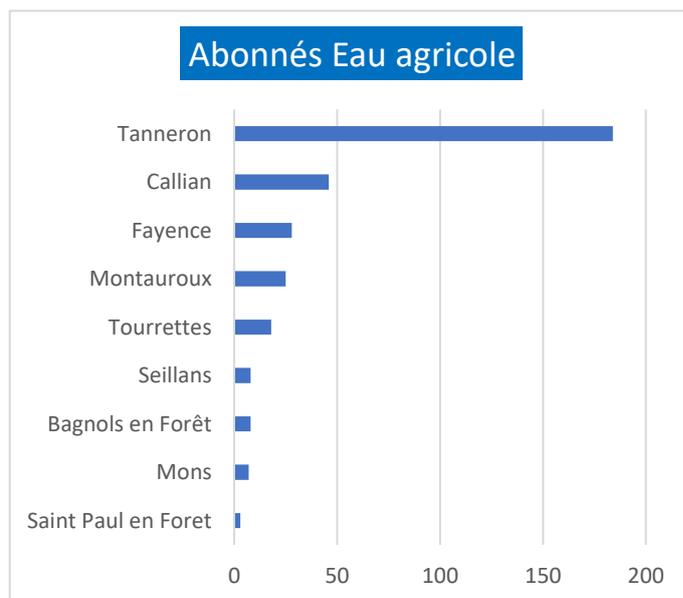
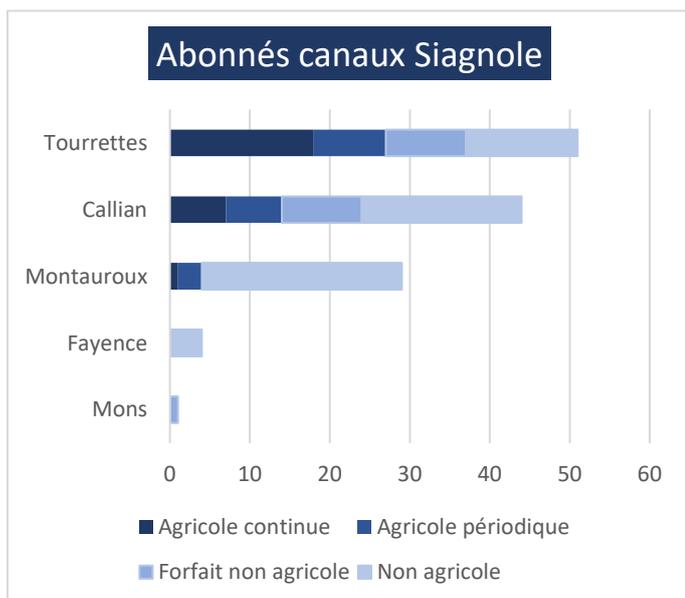


Depuis le 01/11/2021 la REPF s'est vue confiée par le Département du Var le patrimoine agricole du service de la Siagnole. Celui-ci est constitué de 6,300 km de canaux et de 6,400 km de rigoles d'irrigation ainsi que du forage de Tassy1 et de sa conduite d'adduction.



### 5.2 - Les abonnés

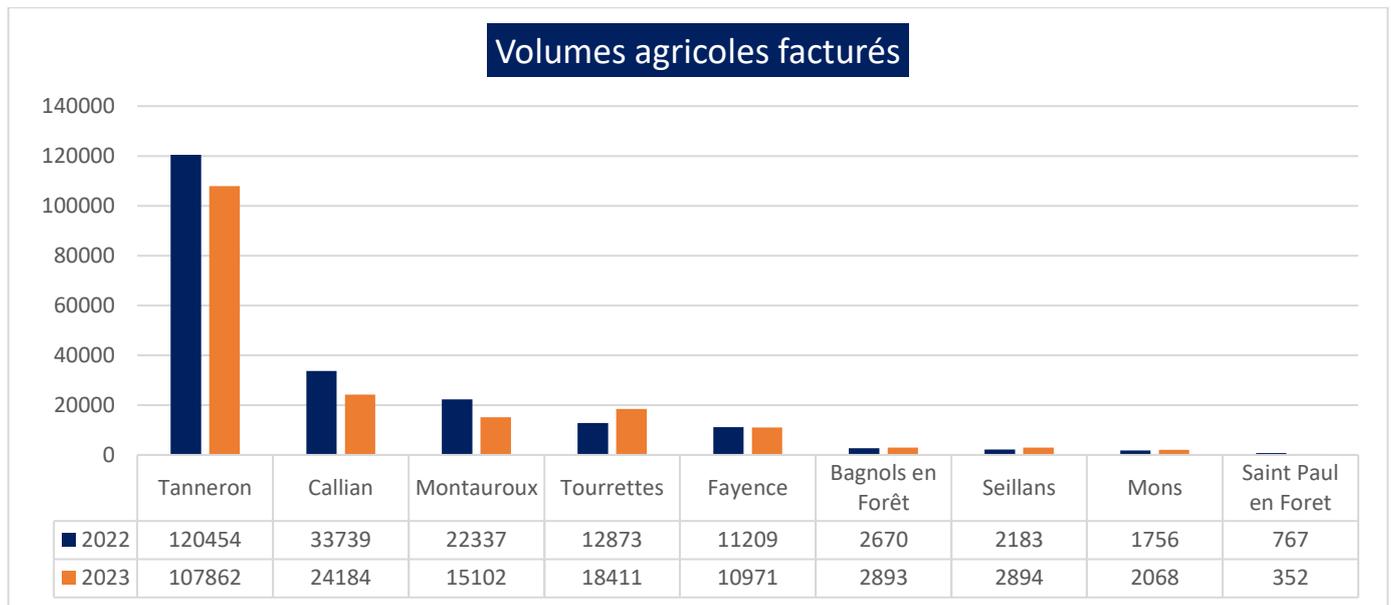
Parmi les usagers agricoles du service il faut distinguer les abonnés « des canaux de la Siagnole », au nombre de 127 (46 agriculteurs 2 irrigations et 79 particuliers non desservis par le réseau d'eau potable), de ceux qui utilisent l'eau des réseaux de distribution, 322 au total (185 sur Tanneron et 137 sur le reste du territoire).



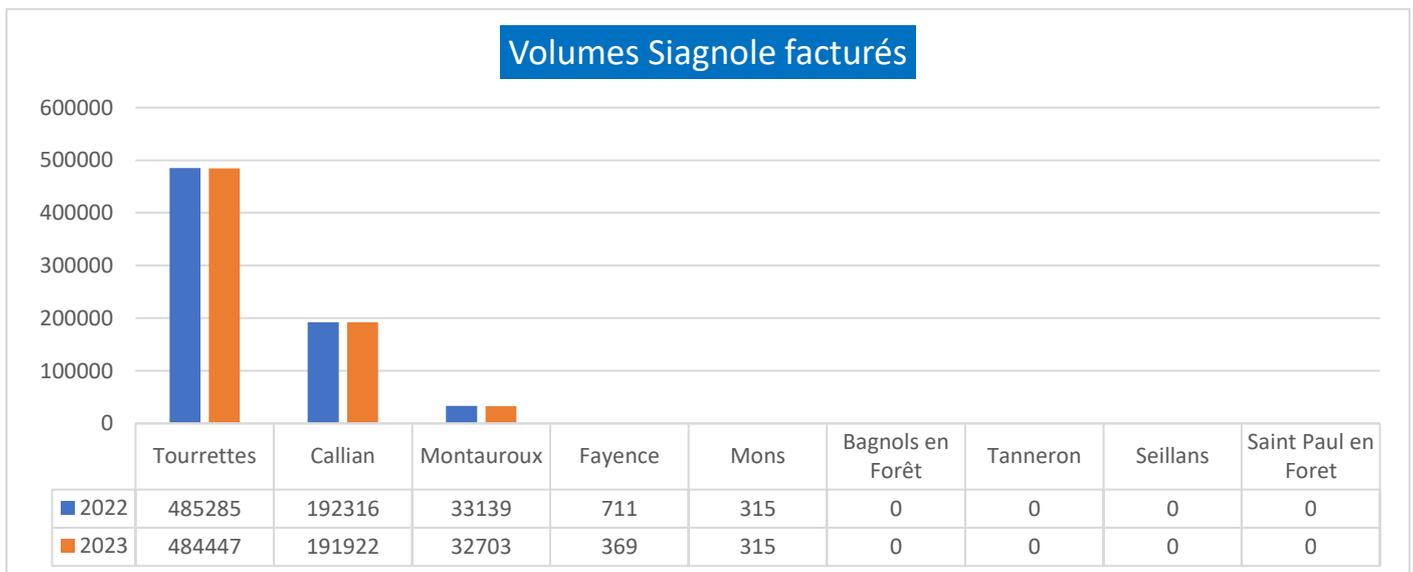
NOTA : Sont comptés à part, le Golf de terre blanche et le stade intercommunal de Tourrettes (2 abonnés Siagnole)

### 5.3 - Caractérisation technique du service

#### 5.3.1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution



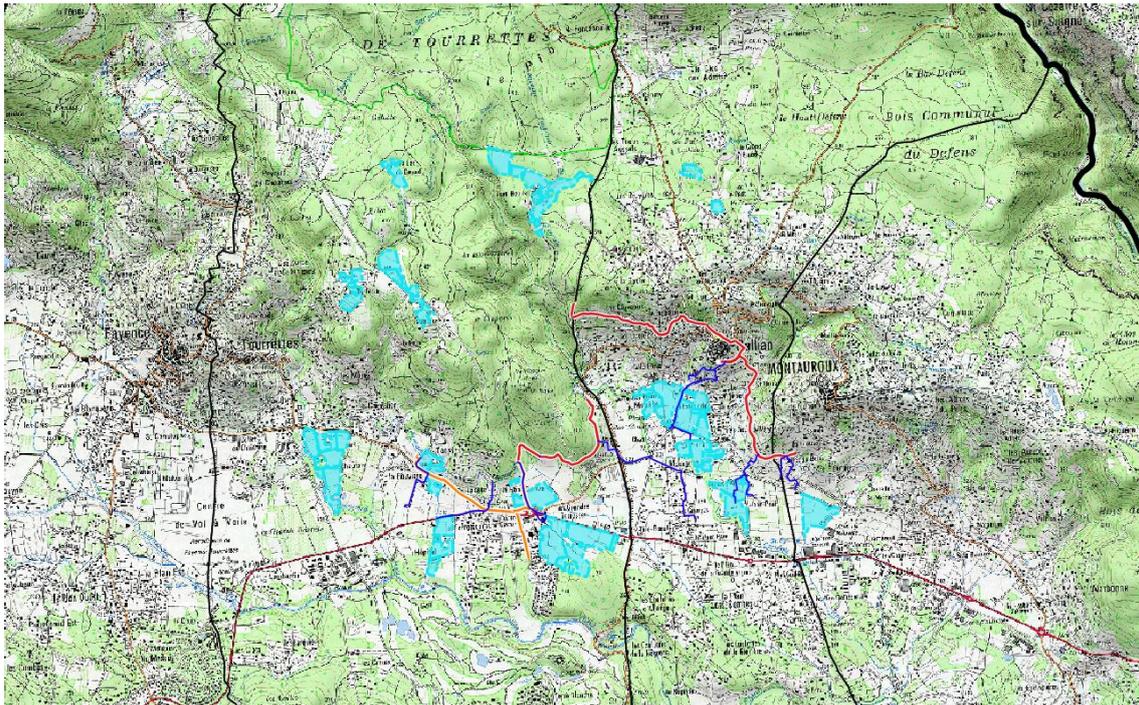
#### 5.3.2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole



NOTA : Les volumes mis en distribution pour le compte du Golf de Terre Blanche (0 m3) et le stade intercommunal de Tourrettes (7 191 m3) sont comptés à part.

### 5.3.3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole

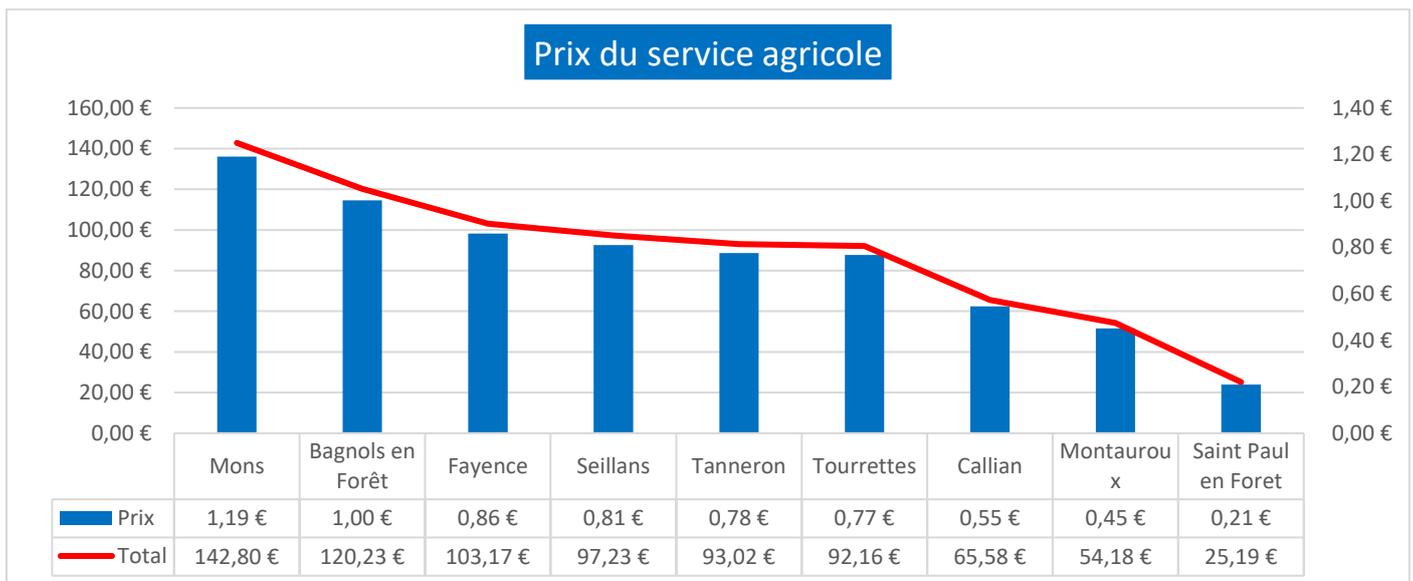
N'apparaissent sur la carte ci-dessous que les terrains irrigués par les canaux d'eau continuels périodique de la Siagnole et le forage de Tassy 1.



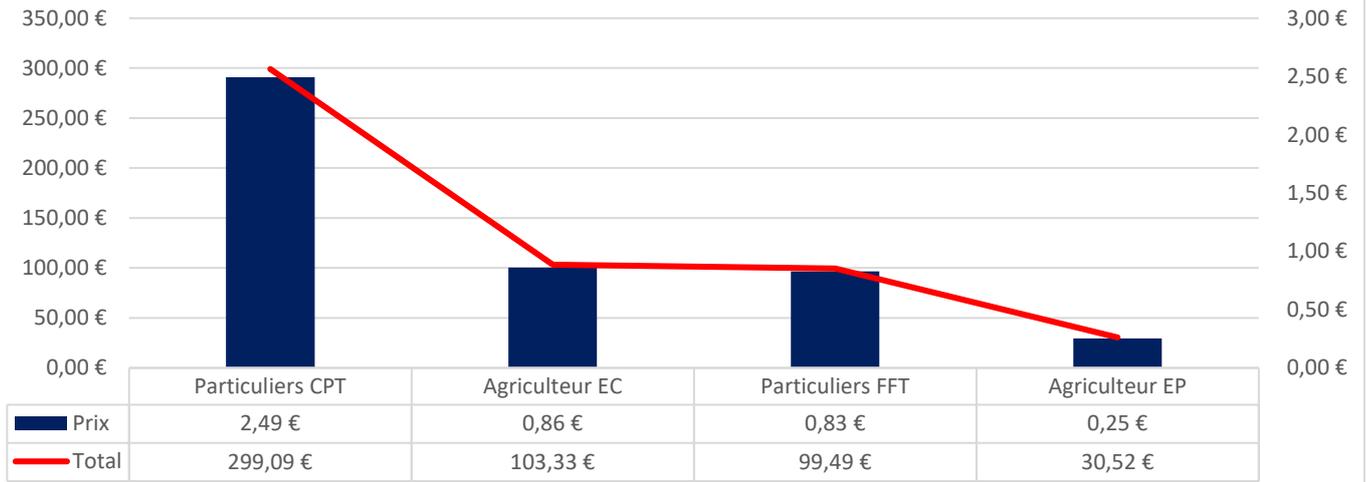
### 5.3.4 - Structure tarifaire et prix de l'eau

Comme pour les abonnés domestiques, le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3. Ce volume est moins représentatif pour l'usage agricole, mais il permet de faire un comparatif, notamment pour les usagers, non agricole, abonnés au service du canal de la Siagnole.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2023 pour l'année 2023.



### Prix du service Siagnole



NOTA : le tarif eau périodique est applicable du 15/03 au 15/10 de chaque année.

Le tarif applicable au Golf de Terre Blanche et au stade intercommunal de Tourrettes est de 0.6991 € /m3.